Noisy-le-Grand et son Histoire

Le Bulletin de NLGH

Numéro 7 Date de parution : Septembre 2015

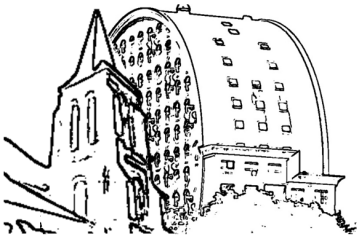

NLG Histoire

NLGH

Adresse postale :

Maison Pour Tous Marcel Bou

8-10 rue du Docteur Sureau

93160 Noisy-le-Grand

Siège social :

MPT Marcel Bou

Adresse e-mail :
noisy93160.histoire@free.fr

Rédaction et publication :
NLGH

NLGH, Noisy-Le-Grand et son Histoire, est une association loi de 1901 déclarée à la Sous-Préfecture du Raincy sous le numéro W932004107 le 06/03/2012.

Son objectif premier est de rechercher des documents et témoignages sur l'histoire de Noisy-le-Grand, afin de la faire mieux connaître et la transmettre.

Sommaire

Fragments de la vie quotidienne, religieuse et politique à Noisy-le-Grand depuis 1850… propos du président
Page 1

Francis Baffet : *Un domaine noiséen au XIX^e^ siècle : la « grande maison », ancêtre de l'ensemble scolaire Françoise Cabrini.*
Page 3

Claude Coquard : *Louis-Adolphe Leroy de Saint Arnaud, conseiller municipal de Noisy-le-Grand (1860-1872)*
Page 19

Claudine Durand-Coquard : *Noisy-le-Grand il y a 50 ans : souvenirs d'une Noiséenne.*
Page 31

Hélène Teissèdre : *L'église de Noisy-le-Grand de 1920 à 1960*
Page 37

Anne Baffet et Alfred Dittgen : *Petite histoire des églises « filles » de Saint Sulpice.*
Page 47

Vous possédez, dans vos archives familiales, des documents qui concernent la vie quotidienne de vos parents et aïeux ayant vécu à Noisy-le-Grand. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous les confier provisoirement afin de pouvoir les prendre en compte, avec toutes les garanties légales de confidentialité, dans nos recherches.

Nous vous en remercions d'avance.

site web de l'association : http://noisy93160.histoire.free.fr/1-accueil.html

FRAGMENTS DE LA VIE QUOTIDIENNE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE À NOISY-LE-GRAND DEPUIS 1850.

À la différence du numéro précédent (Bulletin n° 6 - mai 2015) consacré à la vie quotidienne des Noiséens entre 1900 et 1960, le Bulletin n° 7 vous présente des communications très variées sur l'histoire de Noisy-le-Grand depuis 1850.

Poursuivant ses recherches dans les archives locales, départementales et notariales, Francis Baffet nous ouvre un pan inédit de l'histoire de la propriété que Madame Renaudin, la tante de la future impératrice Joséphine acquit à la fin du XVIIIe siècle, et qui connut parmi ses propriétaires les plus prestigieux un certain nombre de maires de la commune, avant de devenir un établissement sanitaire pour enfants tuberculeux à la fin du XIXe siècle puis une institution charitable et d'éducation après que la sœur Françoise Cabrini ait posé les fondements de l'actuel établissement privé dont les Noiséens connaissent bien l'existence.

Le personnage qui a donné son nom à une petite voie de notre commune, Louis Adolphe Leroy de Saint-Arnaud est moins prestigieux aux yeux de l'histoire de France que son frère ainé, le Maréchal de Saint-Arnaud, militaire qui participa activement au coup d'État fomenté contre les institutions républicaines par le prince-président de la République, Louis Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1951. Mais, comme on le verra ici, le conseiller municipal de Noisy-le-Grand y joua un rôle éminent pendant tout le Second Empire et au-delà.

Une ancienne Noiséenne, Raymonde Cordin, née en 1942 à Noisy et mariée à M.Yzeux avec qui elle est actuellement retirée dans la Sarthe, nous a aimablement confié de passionnants souvenirs de son enfance et de sa vie de jeune fille et femme dans "le village" qui demeurait alors le cœur même de notre cité.

Dans le même ordre d'idées, l'article de notre amie Hélène Teissèdre, nous fait toucher du doigt ce que pouvait être, naguère, la vie et les rêves d'une jeune Noiséenne habitant à la limite du quartier encore peu peuplé de La Varenne.

Enfin, pour permettre aux "nouveaux Noiséens" de connaître un peu mieux l'histoire des actuels lieux de culte catholique, Anne Baffet et Alfred Dittgen présentent avec précision les étapes de la création des édifices érigés sur le territoire de ce qui demeure la "paroisse" de Noisy-le-Grand, à partir du milieu du XXe siècle en même temps que l'explosion démographique transformait la ville en une communauté humaine de près de 70 000 habitants.

Claude Coquard

UN DOMAINE NOISÉEN AU XIX^e SIÈCLE : « LA GRANDE MAISON », ANCÊTRE DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE FRANÇOISE CABRINI

Un article paru dans le bulletin N° 4 a retracé l'histoire, au XVIII^e siècle, du domaine où est actuellement établi l'ensemble scolaire Françoise Cabrini, au 20 de la rue du Docteur Sureau. Sous l'Ancien Régime, c'était l'un des plus vieux fiefs de Noisy : le fief de Beauvais. Par la suite, les actes notariés désignent cette propriété sous le vocable de « la grande maison », dénomination reprise dans cet article consacré à l'histoire du domaine au XIX^e siècle.

Cliché F. Baffet

Joséphine de Beauharnais, future impératrice, avait reçu ce domaine en donation précaire de la part de sa tante Mme de Renaudin, lors de son premier mariage en 1779. L'article précédent s'arrêtait en 1783 quand Mme de Renaudin, ayant repris possession du domaine, cherchait à le vendre[1]. Dans une biographie de Joséphine de Beauharnais publiée en 1909, Roland Pichevin suggérait que M. de Saint-Fargeau avait succédé comme propriétaire à Mme de Renaudin. Mais toutes les recherches faites à partir du nom Saint-Fargeau sont restées vaines.

La recherche des noms des propriétaires de « la grande maison » a dû s'orienter dans d'autres directions. La consultation de la matrice du cadastre napoléonien aux Archives Municipales permet de

[1] En 1782 Mme de Renaudin est en difficulté financière ; elle doit emprunter 10.900 livres au Sieur Jean Jacques Louis Delaunay afin d'honorer une échéance de paiement du domaine à la comtesse de Lauraguais (Arch. Nat. : MC/ET/LVIII/511)

découvrir le nom d'un propriétaire successeur, mais c'est en 1819 : il s'agit de M. Germain Petit, fondateur d'une école d'enseignement mutuel à l'intérieur de son domaine[2]. Quel a été ou, plus probablement, quels ont été les propriétaires du domaine durant la Révolution et l'Empire, entre 1783 et 1819 ? Ni les recherches dans les très nombreuses biographies de Joséphine de Beauharnais, ni le dépouillement sur 4 années des registres de Me Denis Trutat notaire habituel de Mme de Renaudin, ni la consultation des archives manuscrites du grand historien napoléonien Frédéric Masson, n'ont permis de combler l'incertitude sur le devenir du domaine entre 1783 et 1819. De même, l'espoir de remonter la liste des propriétaires à l'autre bout de la chaine de transmission, grâce à l'historique contenu dans l'acte notarié de la vente la plus récente a également été déçu (il s'agit de la vente à la Ville d'une bande de terrain le long de la rue Jean Richepin, en 1993, pour la création du parc Salvador Allende ; l'historique de propriété est très court et n'indique que la vente précédente).

Finalement, l'aboutissement de la recherche est survenu grâce à une nouvelle lecture de la matrice du cadastre napoléonien qui révèle une mutation de la propriété survenue en 1829. L'hypothèse a alors été faite que l'acte de cette vente avait pu être rédigé par le notaire de l'étude la plus proche de Noisy-le-Grand ; à l'époque, c'est l'étude de Neuilly-sur-Marne. L'idée s'est révélée fructueuse puisqu'elle a permis de combler en une seule fois la lacune existante dans l'histoire du domaine Cabrini-« la grande maison ». En effet, la consultation du répertoire de l'étude de Neuilly-sur-Marne, aux Archives Départementales de Seine Saint-Denis, a permis de retrouver un acte de vente du domaine : il a été rédigé par Me Jean-Louis Gatineau les 21 et 22 juin 1828[3]. Par chance, l'historique de propriété y est particulièrement développé ; il fournit la liste de tous les propriétaires depuis 1776 ainsi que les dates des actes de vente et les noms des notaires.

La lecture de l'acte permet de comprendre pourquoi les premières recherches n'avaient pas pu aboutir. En fait, Mme de Renaudin a vendu le domaine plus tard qu'il n'avait été supposé, et pas à M. de Saint-Fargeau qui n'a été qu'un simple candidat à l'achat. Par contre le contrat de vente a bien été rédigé par le notaire habituel de Mme de Renaudin : Me Denis Trutat, mais ses répertoires avaient été examinés sur une trop courte période (de 1783 jusqu'à 1786).

Les mutations du domaine sont maintenant relatées dans leur ordre chronologique.

1787 : vente par Mme de Renaudin au Sieur Pierre-Louis Guettard

L'acte de vente est signé le 8 novembre 1787 par-devant Me Denis Trutat[4], notaire à Paris. À ce moment Mme de Renaudin a quitté son domicile parisien ; elle demeure à Fontainebleau. L'acquéreur du domaine est le Sieur Pierre Louis Guettard, commis des finances aux bureaux du commissaire général du commerce ; il réside à Paris rue de Bourbon Villeneuve, paroisse Saint Paul. La vente se fait au prix de 33.000 livres pour le domaine plus 17.000 livres pour les meubles. Sur cette somme 10.900 livres sont prélevées pour rembourser l'emprunt[5] fait par Mme de Renaudin auprès du Sieur Delaunay en 1782. Six mois plus tard, M. Guettard revend le domaine ; le motif de la rapidité de cette cession n'est pas connu.

[2] Jacqueline Brouant : enseignement mutuel à Noisy-le-Grand (bulletin NLGH n°3)
[3] La recherche est compliquée par la différence qui existe ordinairement entre la date de l'acte et sa date d'inscription au cadastre
[4] Arch. Nat. : cote : MC/ET/LVIII/549
[5] Arch. Nat. : cote : MC/ET/LVIII/511

Transmission du domaine Cabrini au XIX[e] siècle

Mme de Renaudin, née Marie-Euphémie-Désirée Tascher de la Pagerie

Donation avec réserves le 10-12-1779 (contrat de mariage Me Denis Trutat) à :

Marie-Josèphe-Rose Tascher de la Pagerie (dite Joséphine), épouse de Beauharnais

Reprise de propriété en 1783 par :

Mme de Renaudin

Vente le 08-11-1787 (Me Denis Trutat, 33.000 livres) à :

Pierre-Louis Guettard, commis des finances

Vente le 14-05-1788 (Me Denis Trutat, 36.000 livres) à :

Jean-Germain Maubert de Neuilly, fermier général. Il est guillotiné le 8 mai 1794, ses biens sont confisqués devenant biens nationaux.

Adjudication le 5 déc. 1794 par le district de Gonesse, 40.000 livres, à :

Jean-Pierre Dechard, demeurant à Gonesse

Restitution des biens aux héritiers Maubert le 15 avril 1795 :

Antoinette Marie Victorine Émilie Maubert-Neuilly devient la nouvelle propriétaire

Vente le 4 mars 1796 (Me Nicolas Pérignon, 885.000 livres) à :

Jean Louis Hypolite Gillet, cultivateur au Tremblay

Vente le 16 mai 1803 (Me Charles Bordin, 34.000 livres) à :

Jean Jovin, maire de Noisy-le-Grand de 1812 à 1824

Vente le 1° septembre 1813 (Me Jean-Jacques Colin, 40.000 francs) à :

Germain François Isidore Petit, banquier, créateur d'une classe d'enseignement mutuel à Noisy

Vente les 21 et 22 juin 1828 (Me Jean-Louis Gatineau, notaire à Neuilly-sur-Marne, 45.000 francs) à :

Jean Baptiste Marie Ruffin, maire de Noisy-le-Grand de 1835 à 1853

Transmission par héritage en 1859 à :

Pierre Alfred Ruffin, maire de Noisy-le-Grand de 1865 à 1878

après son décès en 1891, vente de la propriété le 4 novembre 1893 par les 5 héritiers à :

Œuvre des enfants tuberculeux d'Ormesson (sœur Candide)

1788 : vente par le Sieur Guettard au Sieur Maubert de Neuilly

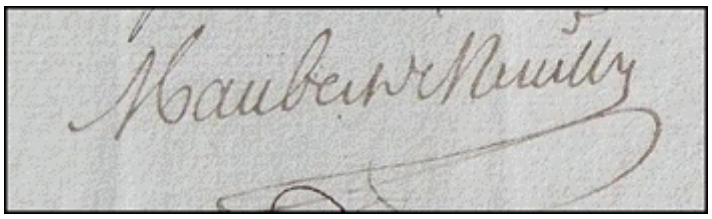

L'acte de vente est également rédigé par Me Denis Trutat[6] à la date du 14 mai 1788. Le prix de vente total du domaine est identique : 50.000 livres (36.000 livres pour la propriété et 14.000 livres pour les meubles).

Le sieur Jean Germain Maubert de Neuilly[7] est un financier important de la fin du XVIII[e] siècle[8]. Il est né à Paris en 1730 ; son père Augustin Maubert est procureur au Chatelet de Paris. Il se marie le 3 mai 1763 avec Marie Antoinette Lemercier de laquelle il a 3 enfants : Jean-Jacques né en 1764 et décédé en 1792 à Bourg-en Bresse, Amable-François né en 1769 et Antoinette Marie Victorine Émilie née en 1774. Il est successivement écuyer notaire, secrétaire de la cour des Aides de Paris, puis régisseur général des droits du Roi (1777-1787) et enfin l'un des Fermiers généraux[9] de sa Majesté (1787-1791). Son épouse décède le 16 novembre 1790. Il demeure à Paris rue des Filles Saint Thomas, paroisse Saint Paul. Il est également Seigneur de Neuilly-sur-Marne[10].

En 1791, il accroit ses biens à Noisy-le-Grand en achetant des terres à Barthélémy Jean Louis Le Couteulx de la Noraye[11]. Ces terres proviennent de la confiscation des biens du clergé en vertu du décret du 2 novembre 1789 (biens confisqués de 1ère origine). En effet, Barthélémy Le Couteulx achète le 21 février 1791 l'ensemble des biens confisqués aux religieux de St Martin des Champs à Noisy-le-Grand[12]. Il acquiert ces biens au cours d'une adjudication faite par le district de Gonesse. La vente s'effectue en un seul lot ; elle est très disputée ; 7 enchérisseurs y participent dont Maubert-Neuilly ; le prix final est 190.000 livres alors que les enchères ont débuté à 100.000 livres. Les biens achetés par Lecouteulx comprennent un corps de ferme et un ensemble de pièces de terres pour un total de 396 arpents[13]. Moins de deux mois plus tard, le 13 avril, Barthélémy Lecouteulx revend une partie de ces terres : 88 arpents à Maubert-Neuilly au prix de 44.213 livres, mais aussi 99 arpents à Jean Baptiste Marchand, officier de la chambre du Roi, demeurant à Noisy et enfin 8 arpents à sa voisine la comtesse des Réaulx.

[6] Arch. Nat. : cote : MC/ET/LVIII/552

[7] On ignore quand il est devenu possesseur de la seigneurie de Neuilly. Son père a le simple patronyme de Maubert ; lui-même est déjà dénommé Maubert de Neuilly dans son contrat de mariage en 1763 (Arch. Nat. : MC/ET/XCV/288).
Il n'est pas obligatoirement propriétaire de terres à Neuilly ; mais il peut y posséder des droits de justice, ainsi que des revenus par droit de ban.

[8] Thierry Claeys : dictionnaire biographique des financiers au XVIII[e] siècle, SPM, 2011.

[9] Sous l'Ancien Régime, la Ferme générale est un organisme qui prenait à bail la perception des impôts indirects, adjugée tous les 6 ans. La Ferme générale traitait à forfait pour une somme déterminée à remettre d'avance au Roi, se réservant comme salaire la différence entre cette somme et les sommes effectivement recouvrées. Ce système est proche de l'actuelle délégation de service public.

[10] Adrien Mentienne : histoire de Noisy-le-Grand, 1919, p. 222.

[11] Le mariage de son frère Laurent-Vincent Le Couteulx a été relaté par Claude Coquard dans un article du bulletin n° 1.

[12] Arch. Dép. Yvelines : MI 172, 1Q 59, 1Q 70.

[13] Unité de superficie : 1 arpent carré équivaut à 0,51 hectare.

1794 : condamnation de Maubert-Neuilly et confiscation de ses biens

Jean Germain Maubert-Neuilly ne profite pas longtemps de cette nouvelle acquisition. À la fin de l'Ancien régime, les fermiers généraux[14] sont particulièrement haïs par le peuple qui s'indigne de profits jugés abusifs ; ils sont alors pris dans la tourmente révolutionnaire. L'Assemblée Nationale supprime la Ferme Générale le 20 mars 1791 et nomme 5 commissaires chargés de la liquidation des comptes. Le travail est très long, la Convention s'impatiente et décide l'arrestation des fermiers généraux le 4 frimaire an II [24 novembre 1793] ; trente-quatre fermiers généraux, au nombre desquels Maubert-Neuilly et le savant Lavoisier, sont conduits à l'ancien couvent de Port-Royal devenu Port-Libre. Ils sont accusés de s'être attribué des intérêts de 10% et 6% au lieu des 4% prévus dans le bail, d'avoir introduit de l'eau dans le tabac râpé au préjudice de la santé des consommateurs, d'avoir retenu des fonds au lieu de les verser aussitôt au Trésor et d'avoir fourni des états falsifiés. Ils sont renvoyés devant le tribunal révolutionnaire le 16 floréal an II [5 mai 1794] ; le procès a lieu le 19 floréal an II [8 mai 1794] et les vingt-huit fermiers généraux sont condamnés à mort pour « complot contre le peuple français tendant à favoriser par tous les moyens possibles le succès des ennemis de la France ». Ils sont guillotinés le jour même place de la Révolution (place de la Concorde). La confiscation des biens des condamnés à mort étant automatique en vertu du décret du 10 mars 1793 (biens confisqués de 2[e] origine), les biens de Jean Germain Maubert-Neuilly deviennent de ce fait biens nationaux[15].

1794 : adjudication à Jean-Pierre Dechard

Le district de Gonesse est chargé de l'adjudication par vente aux enchères de tous les biens à Noisy-le-Grand du feu Citoyen Maubert. Ces biens sont divisés en plusieurs lots. L'adjudication a lieu le 15 frimaire an III [5 décembre 1794]. Le citoyen Jean-Pierre Dechard remporte les enchères du lot n° 1 comprenant un grand corps de logis composé d'une maison, cour, chapelle, écurie, remises, plus un petit jardin, un parc de 14 arpents ; c'est bien le descriptif de « la grande maison » de la rue de Beauvais. Les enchères se sont conclues à 40.000 livres[16]. M. Dechard est lieutenant, il demeure à Gonesse.

1795 : restitution des biens de Maubert-Neuilly à ses héritiers

Après la chute de Robespierre, le tribunal révolutionnaire est d'abord modifié, puis supprimé par un décret de la Convention Nationale du 12 prairial an III [31 mai 1795]. Un second décret du 21 prairial an III [9 juin 1795] « ordonne la restitution des biens des condamnés par jugement du tribunal révolutionnaire à leurs héritiers naturels en validant toutefois les ventes qui auraient pu être faites d'aucuns des dits biens, sauf aux dits héritiers à en répéter le prix ». La rétrocession du domaine par le citoyen Dechard à la citoyenne Antoinette Marie Victorine Émilie Maubert-Neuilly, fille de Jean Germain Maubert, est enregistrée par le district de Gonesse le 26 germinal an III [15 avril 1795][17] :

> *Aujourd'hui vingt-six germinal an 3e est comparu au secrétariat du district le citoyen Dechard, lequel au moyen de la réserve par lui stipulée, a déclaré que l'adjudication à lui faite par le procès-verbal ci-dessus du 1e lot moyennant quarante mille livres est pour et au profit de la citoyenne Antoinette Marie Victorine Émilie Maubert Neuilly, demeurant à Paris cul de sac du doyenné n° 304, section des Thuileries, laquelle présente a accepté cette déclaration, et le citoyen Dechard déclare que la somme de quatre mille*

[14] Yves Durand : les fermiers généraux au XVIII[e] siècle, PUF, 1991.
[15] Arch. Dép. Yvelines : 4Q 180, 5Q 315
[16] Arch. Dép. Yvelines : MI 172.
[17] Arch. Dép. Yvelines : 4Q 180 et 1Q 68

sept cent soixante dix livres cinq sols par lui paiée sur cette acquisition lui a été remboursée par la citoyenne Maubert-Neuilly et ont signé avec moi secrétaire…

Dans un acte de vente postérieur le notaire utilise des termes un peu différents pour qualifier cette restitution moyennant paiement. Il indique que « *le sieur Dechard a passé déclaration [du 1° lot] à la demoiselle Maubert par acte du vingt six germinal*[18] ». Antoinette Maubert rentre également en possession de 4 autres lots des biens ayant appartenu à son père : ceux ayant été adjugés à André Simon Martin, Nicolas Lapersonne, René Alexandre et Pierre Müller. Mais Antoinette Maubert-Neuilly ne reste que peu de temps propriétaire de la Grande Maison ; elle la revend moins d'un an plus tard.

1796 : vente par la citoyenne Antoinette Maubert-Neuilly au citoyen Gillet

L'acte de vente est rédigé par Maître Nicolas Pérignon[19], notaire à Paris, le 14 ventôse an IV [4 mars 1796]. Le prix de vente est 885.000 livres pour le domaine, plus 500.000 livres pour les objets mobiliers ; le paiement est fait en assignats[20]. L'acheteur est Jean Louis Hypolite Gillet, cultivateur au Tremblay, commune de Champigny-sur-Marne ; son épouse est Dame Marie Geneviève Thomas. Lorsqu'il revend en 1803, le notaire indique sur l'acte de vente que le Sieur Gillet est propriétaire et habite à ce moment au 366 rue de Turenne à Paris.

1803 : vente par M. Gillet au citoyen Jean Jovin

L'acte de vente est signé par-devant Me Charles Bordin[21], notaire à Paris, le 26 floréal an XI [16 mai 1803] pour le prix global de 40.000 livres (36.000 livres pour le domaine et 6.000 livres pour les meubles). L'acquéreur est le citoyen Jean Jovin[22] né le 12 octobre 1767 à Saint-Étienne ; il est le fils de François Jovin entrepreneur de la manufacture d'armes établie à Saint-Étienne[23] et de Jeanne Marie Aimée Peyron ; il demeure à Paris au n°12 de la rue « pavée ». Il épouse Augustine Eugénie Cressot le 13 Messidor an VII [1er juillet 1799][24]. Ils ont 4 enfants dont 2 naissent à Noisy-le-Grand : François Eugène né à Paris le 24 décembre 1802 et décédé à Noisy-le-Grand le 31 mai 1822 à l'âge de 19 ans[25], Aimé Denis Constant né à Noisy-le-Grand le 28 août 1807, Victoire Eugénie née à Noisy-le-Grand le 28 octobre 1809 et Marie Louise Cornélie[26] née à Paris le 6 mars 1811.

M. Jovin, déjà en possession de « la grande maison », achète le domaine de Villeflix en 1808[27] à la famille Le Couteulx de la Noraye ; il est propriétaire de nombreuses terres à Noisy-le-Grand pour un total qui dépasse 230 hectares[28] (dont 51 ha dans le secteur de Villeflix, 38 ha à la Patte d'Oie[29], 45 ha au Richardet et 16 ha au Bois St Martin). Il a vraisemblablement habité la grande maison de la rue de Beauvais de 1803 à 1808, puis établi son domicile au domaine de Villeflix. La date du décès de M.

[18] Arch. Dép. Seine-St Denis : 2 E1/26 (M[e] Gatineau, acte de vente du 21 juin 1828).
[19] Arch. Nat. : cote : MC/ET/LIII/693
[20] L'assignat est un titre d'emprunt émis par le Trésor en 1789 ; il est gagé sur les biens confisqués. Il devient un papier-monnaie en 1790. Des émissions très nombreuses entrainent une forte dévaluation de sa valeur.
[21] Arch. Nat. : cote : MC/ET/XXX/577
[22] Jovin Desfayères selon un acte de donation entre vifs (Bibliothèque Nationale : 4-FM-16349)
[23] Il s'agit de la manufacture royale d'armes de Saint-Etienne qui est vendue en 1838 par les frères Jovin à l'État. Il ne faut pas la confondre avec la Manufacture Française d'armes et de cycles de Saint-Étienne, plus connue sous le nom de Manufrance, qui n'est créée qu'en 1865.
[24] Arch. Nat. : MC/ET/CX/575, contrat de mariage.
[25] Archives municipales de Noisy-le-Grand : état-civil
[26] Arch. Nat. : MC/ET/ LXIV/729, acte de donation-partage en date du 16 juillet 1844
[27] Adrien Mentienne : histoire de Noisy-le-Grand, 1919, page 222
[28] La commune de Noisy-le-Grand a une superficie totale de 1.295 hectares
[29] La Patte d'Oie est formée par l'avenue du Maréchal Joffre, l'avenue du Général de Gaulle et la rue de Malnoue

Jovin n'est pas connue ; on sait seulement qu'il est encore en vie lors du décès de son épouse en 1846[30].

Jean Jovin, maire de Noisy-le-Grand de 1812 à 1824

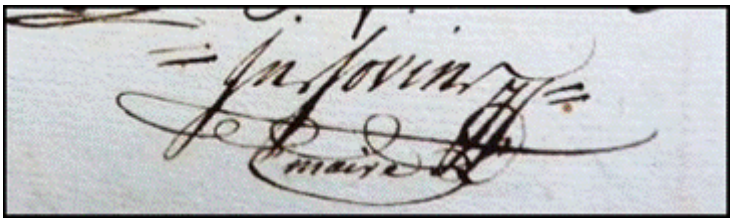

En application de la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) organisant l'administration du territoire, le Préfet de Seine-et-Oise nomme le 3 février 1812 Jean Jovin maire de Noisy-le-Grand et François Mabille adjoint pour une durée de 3 ans renouvelables. Les conseillers municipaux sont alors élus au suffrage censitaire ; la loi prévoit 10 conseillers municipaux dans les communes de moins de 5.000 habitants. À Noisy-le-Grand ils ne sont que 7 conseillers dont la signature apparaît sur le registre des délibérations de la commune. Le maire et l'adjoint exercent les fonctions administratives relatives à l'état civil et à la police. Le Conseil Municipal se réunit chaque année pour délibérer sur le budget, fixer les règles concernant les pâtures et les récoltes, établir la répartition des travaux d'entretien et les propositions d'emprunt. L'installation de M. Jovin est relatée ainsi dans le registre municipal :

> *l'an mil huit cent douze, le seize du mois de février à dix heures du matin, nous soussigné, Claude Paul Tugnot, maire de la commune de Noisy-le-Grand, arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise, en vertu de l'arrêté de Monsieur le Comte d'Empire Préfet du département du trois du présent mois qui nomme Monsieur Jovin, propriétaire, pour remplir les fonctions de maire de la commune et, en conséquence de la lettre de Monsieur le sous-préfet du deuxième arrondissement, avons incité Monsieur Jovin de se rendre à la mairie pour s'installer en ladite qualité, il a prêté le serment prescrit par le Senatus Consulte du vingt-huit floréal an douze : je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à sa Majesté l'Empereur : en conséquence, avons installé Monsieur Jovin pour remplir la fonction de maire….*

Jean Jovin est renommé par le Préfet en mars 1813. En 1816, sous la Restauration, un commissaire est envoyé par le Préfet pour installer les maires du canton nouvellement nommés et affirmer avec force le retour à l'ordre monarchique. La venue du commissaire à Noisy-le-Grand est également relatée dans le registre municipal :

> *… nous (nous) sommes transporté au lieu des séances de la commune de Noisy-le-Grand où nous avons trouvé Monsieur le maire de ladite commune, Monsieur l'adjoint et Messieurs les membres du conseil municipal convoqués extraordinairement à cet effet….avons installé Monsieur Jovin (Jean) comme maire et Monsieur Mabille (François Martin) comme adjoint, après laquelle installation nous leur avons retracé l'étendue et l'importance de leurs fonctions, les devoirs qu'ils ont à remplir, l'accord qui doit régner entre eux, les secours qu'ils se doivent respectivement, la surveillance la plus exacte et la plus scrupuleuse à l'exécution des lois dont ils sont chargés, et notamment à la police municipale, à la paix et à la tranquillité, de surveiller tous cris et propos séditieux qui pourraient les troubler.*
>
> *Nous avons reçu du dit Sieur Jovin Jean, comme maire, le serment de fidélité au Roi dans les termes prescrits par son Excellence le Ministre de l'intérieur, conçu en ces termes :*

[30] Arch. Nat. : MC/ET/LXIV/742, inventaire après décès d'Augustine Cressot le 12 octobre 1846 (IAD)

Je jure et promet à dieu de garder obéissance et fidélité au Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui soit contraire à son autorité, et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi….

Le mandat de M. Jovin est renouvelé en 1821 (Arrêté préfectoral du 20/07/1821). Le 7 août 1824, M. Jovin annonce au conseil Municipal qu'il doit quitter la commune ; il a demandé dès le 6 juillet son remplacement au Préfet. Le motif de ce départ n'est pas expliqué, mais il est très probable qu'il est lié à un évènement familial douloureux : le décès de son fils aîné François Eugène mort à l'âge de 19 ans en mai 1822 à Noisy-le-Grand. Le départ de M. Jovin s'accompagne de la vente de l'ensemble de ses terres à Noisy-le-Grand [31] Le domaine de Villeflix est vendu à M. Jacques Ardouin à qui va échoir également la fonction de maire de la commune le 17 août 1824. Sous la Restauration, le Préfet confie le poste de maire au principal notable de la commune : le propriétaire de Villeflix. Au total, Jean Jovin a été maire de Noisy-le-Grand pendant 12 années.

M. Jovin ne conserve la grande maison de la rue de Beauvais que durant 10 ans ; il la revend en 1813, peu de temps après avoir été nommé maire.

1813 : vente par M. Jean Jovin à M. Germain Petit

Le notaire intervenu dans cette vente est Maître Jean-Jacques Colin[32] ; l'acte est signé le 1° septembre 1813. Le prix de vente est 40.000 francs. L'acheteur est M. Germain François Isidore Petit, banquier, demeurant à Paris au 22 rue Neuve d'Orléans, porte Saint-Denis. Il est marié à Marie-Louise Pauline Dumeny. Il est propriétaire d'environ 76 hectares de terres à Noisy-le-Grand (41 ha aux Yvris et 24 ha à la Grenouillère). Comme indiqué plus haut, M. Germain Petit ouvre dans son domaine une classe d'enseignement mutuel (voir article de Jacqueline Brouant dans le bulletin n°3). En 1828, lors de la vente, il est négociant et demeure 5 rue Neuve Saint François à Paris. Il décède le 14 octobre 1831 à Louviers dans l'Eure.[33]

1828 : vente par M. Germain Petit à M. Jean Baptiste Ruffin

L'acte de vente est rédigé par Me Jean-Louis Gatineau[34], notaire à Neuilly-sur-Marne, les 21 et 22 juin 1828. Le prix de vente est 45.000 francs.

Jean Baptiste Marie Ruffin est né le 6 mars 1773 à Paris, paroisse Saint-Eustache[35]. Il est greffier en chef du tribunal de commerce du département de la Seine. Il épouse le 19 floréal an VII (8 mai 1799) Marie Jeanne Thérèse Doullay, née le 10 mai 1774 à Chartres. Ils habitent Paris au 132 rue Montmartre. Ils ont 2 fils : Robert Marie né en 1802, commis greffier assermenté au tribunal de commerce, et Pierre-Alfred né en 1807, négociant. Son épouse décède le 8 avril 1832 à leur domicile parisien, rue Montmartre[36].

Le nom de Jean Baptiste Marie Ruffin figure sur les listes de recensement de Noisy-le-Grand en 1836, 1841, 1846, 1851 et 1856[37] ; ceci indique qu'il réside principalement à Noisy-le-Grand tout ce temps. Il est maire de la commune de 1835 à 1853 ; trois ans après la fin de ses fonctions, en 1856, il y est encore recensé. Dans la grande maison de la rue de Beauvais, aucun membre de sa famille ne figure sur les recensements de cette période ; il y est par contre entouré d'une nombreuse domesticité.

[31] Année de mutation : 1824 sur la matrice du cadastre napoléonien ; donc ventes réalisées plus tôt en 1823, voire 1822
[32] Arch. Nat. : cote : MC/ET/IV/1030.
[33] Arch. Nat. : MC/ET/CX/844 : inventaire après décès (IAD).
[34] Arch. Dép. Seine-St Denis : cote : 2E1/86.
[35] Archives de Paris : état-civil reconstitué.
[36] Arch. Nat. : MC/ET/XVI/1086, IAD de Mme Ruffin le 18 avril 1832
[37] Arch. Dép. Seine-St Denis : cote 93/100 et 101.

La lecture de la matrice du cadastre napoléonien permet de prendre connaissance de l'importance des biens détenus par M. Ruffin à Noisy-le-Grand ; l'ensemble de ses terres représente une superficie d'environ 123 hectares dont 52 ha à la Grenouillère et 24 ha aux Hauts-Bâtons.

Jean Baptiste Marie Ruffin décède le 20 avril 1859 à Paris 8[e] à l'âge de 86 ans[38]. La totalité de ses propriétés noiséennes est transmise par héritage à son fils Pierre Alfred qui va s'établir à Noisy-le-Grand et conserver ces biens tout au long de sa vie.

Jean Baptiste Marie Ruffin, maire de Noisy-le-Grand de 1835 à 1853

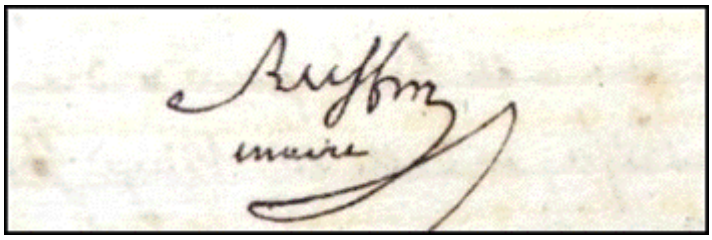

Dès 1818, M. Ruffin fait partie des 10 plus forts contribuables admis à siéger aux sessions budgétaires du Conseil Municipal ; il devient conseiller municipal en 1832.

En 1835, la nomination du maire par le Préfet est l'objet de surprenantes contestations ; à deux reprises le Conseil Municipal s'oppose au choix de l'autorité administrative. La lecture du registre des délibérations du Conseil Municipal permet de suivre les épisodes de cette nomination mouvementée. Le Conseil est réuni une première fois le 4 janvier 1835 :

> *Aujourd'hui quatre janvier mil huit cent trente cinq, trois heures relevée, le conseil municipal convoqué par l'ancien maire, en vertu d'une lettre de monsieur le préfet de Seine-et-Oise en date du trente décembre mil huit cent trente quatre, à l'effet de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal et à la prestation de serment prescrite par la loi du 31 août 1830*
>
> *Monsieur Ferret, l'ancien adjoint au Maire, se disposant à recevoir le serment de Monsieur Georges Éloi Duchateau, nommé Maire par l'arrêté de Monsieur le préfet du vingt neuf décembre dernier, un membre de l'assemblée a demandé qu'il fut donné lecture du titre premier, chapitre premier, article premier de la loi sur l'organisation municipale : « ne peuvent être maire ni adjoint : les fonctionnaires employés des collèges communaux et les instituteurs primaires» Et après cette lecture, il a exposé que ce ne pouvait être que par erreur que Monsieur le Préfet avait fait choix du dit Monsieur Duchateau, et l'avait élu pour maire de cette commune, attendu qu'il est notoire qu'il exerce actuellement la fonction d'instituteur Primaire, ce qui a d'ailleurs été démontré par les états de situation de l'école envoyés instamment à la sous-préfecture.*
>
> *En conséquence, il a été sursis à la prestation de serment du dit maire nommé, pour en référer par l'envoi du présent procès-verbal à Monsieur le préfet ; ensuite il a été procédé à l'installation du sieur Ferret Antoine nommé adjoint, …*

La récusation de Monsieur Duchateau par le Conseil Municipal est très surprenante. En effet M. Duchateau vient d'exercer la fonction de maire pendant 4 années, de 1831 à 1835. La loi d'organisation municipale existe déjà lors de cette première nomination en 1831 et pourtant, il ne semble pas y avoir eu de contestation à ce moment. Pourquoi les conseillers municipaux refusent-ils de maintenir M. Duchateau au poste de maire de la commune ? Les conseillers sont-ils en désaccord avec M. Duchateau sur sa façon d'exercer les fonctions de maire ?

[38] Archives de Paris : état-civil reconstitué

Quelques jours plus tard, le 10 janvier, M. Ruffin, qui est membre du conseil municipal, vient à la mairie pour faire enregistrer son changement de domicile réel : il quitte Paris pour s'établir à Noisy-le-Grand.

> *Aujourd'hui dix janvier mil huit cent trente cinq, est comparu devant nous, adjoint de la commune de Noisy-le-Grand… Monsieur Jean Baptiste Marie Ruffin, âgé de soixante deux ans, ancien greffier en chef du tribunal de commerce du département de la Seine, demeurant à Paris,rue Montmartre au numéro 132*
>
> *Lequel a dit qu'il a fait le huit de ce mois à la Mairie du 3ème arrondissement de Paris, déclaration qu'il avait quitté le domicile réel qu'il avait à Paris au dit rue Montmartre à compter du premier de ce mois*
>
> *Et qu'en conséquence de cette déclaration, il nous requérait acte de ce qu'il déclarait prendre son domicile réel en cette commune à compter du dit jour premier du mois courant…*

Dans le contexte de la nomination d'un nouveau maire, la date de la démarche de M. Ruffin n'est pas le fruit du hasard ; car la question du domicile réel est au centre de l'épisode suivant.

En effet, très rapidement, le Préfet procède à une nouvelle nomination et demande la réunion du Conseil Municipal dans les plus brefs délais ; il est réuni dès le 14 janvier :

> *Monsieur l'adjoint a donné lecture à l'assemblée de l'arrêté de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, en date du douze janvier mil huit cent trente cinq, qui nomme Monsieur Sureau aux fonctions de Maire de la commune*
>
> *Un membre a demandé la parole et a dit qu'aux termes de l'article II de la loi sur l'organisation municipale du 22 mars mil huit cent trente et une, il s'opposait à l'installation de Monsieur Sureau comme Maire, attendu qu'en qualité de docteur en médecine, il n'a pas les trois ans de domicile réel voulus par cette loi*
>
> *À quoi un autre membre a répondu que l'article II établissait deux classes d'électeurs, qu'en effet Monsieur Sureau n'était point électeur de la 2° classe, mais qu'il l'était de la 1° comme payant une somme en contribution qui le rend censitaire de cette classe sur la liste de laquelle il a été porté*
>
> *L'assemblée ayant été consultée, son avis a été à la majorité de six membres contre deux, trois s'étant abstenus d'émettre leur opinion, qu'il serait sursis à l'installation de Monsieur Sureau comme Maire jusqu'à ce que Monsieur le Préfet ait statué…*

Pourquoi le docteur Sureau a-t-il été récusé par le Conseil Municipal ? Le motif invoqué ne semble pas très crédible. Monsieur Ruffin, qui vient de faire inscrire son domicile réel à Noisy-le-Grand, n'est pas dans une meilleure position de ce point de vue. Il y a beaucoup de mystère dans cette affaire. Toujours est-il que le choix suivant du Préfet pour la fonction de Maire de Noisy-le-Grand va se porter sur Jean Baptiste Ruffin. Le Conseil Municipal est réuni le 8 février 1835 pour son installation :

> *Aujourd'hui huit février mil huit cent trente cinq, heure de midi, le Conseil municipal de la commune de Noisy-le-Grand, assemblé pour la session de février, conformément aux instructions de Monsieur le sous-préfet de Pontoise, à l'effet de procéder à l'installation de Monsieur Ruffin comme Maire de la commune de Noisy-le-Grand, et à la prestation de serment prescrit par la loi du 31 août 1830*
>
> *Monsieur Ferret, adjoint, ayant déclaré la séance ouverte, a donné lecture au Conseil Municipal de l'arrêté de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, en date du deux février présent mois, qui nomme Monsieur Ruffin Jean Baptiste Marie aux fonctions de Maire de la dite commune de Noisy-le-Grand*
>
> *Il a ensuite reçu le serment de Monsieur Ruffin, lequel est conçu en ces termes :*
>
> *« Je jure fidélité au Roi des français et obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume »*

Duquel serment nous lui avons donné acte

Et ensuite Monsieur Ruffin a prononcé le discours qui suit et dont il a demandé l'insertion :

MM., nommé par le Préfet Maire de cette commune, je n'oublierai jamais que je dois cette nomination au vœu unanime du conseil émis dans la séance du 17 janvier dernier, lequel n'a pas été exprimé dans la délibération, sur l'observation d'un membre que cela pouvait ne pas être régulier ;

J'aime MM. à vous rappeler ce fait, d'abord parce qu'il est glorieux pour moi…

J'ai accepté cette honorable fonction parce que j'ai compté sur votre concours pour m'aider à la remplir. J'ai compté surtout sur le concours de Mr Ferret qui veut bien rester adjoint après que la modestie seule lui a fait refuser d'être Maire, tandis que sa probité, sa franchise et sa connaissance l'en rendaient digne. Mr Duchateau a bien voulu me promettre de m'aider de ses conseils, que sa longue expérience administrative me rendra si précieux…

Enfin, M. Ruffin est installé comme Maire de Noisy-le-Grand ; il semble que le Préfet a entendu le « vœu unanime » émis par le Conseil Municipal.

Matrice du cadastre napoléonien 1819

M. Ruffin est à nouveau nommé maire par le Préfet en 1840, 1843, 1846. Sous la seconde République en 1848, l'assemblée municipale se démocratise : M. Ruffin est élu par le conseil municipal qui est lui-même élu au suffrage universel. Sous le second Empire, en 1852, M. Ruffin est nommé maire par le Préfet, le conseil municipal restant élu au suffrage universel. Il démissionne dès l'année suivante, en mars 1853. Est-il las, ou bien s'estime-t-il trop âgé, ou bien encore a-t-il quelque réticence vis-à-vis du nouveau régime impérial ? Il n'y a aucune indication à ce sujet. En tant que maire, il a successivement prêté serment de fidélité à un roi, à un président et à un empereur. Au total, il a exercé la fonction de maire de Noisy-le-Grand pendant 18 années. Le 31 mars 1853, lors de

l'installation du nouveau maire, M. Charles-Louis Bignan, le conseil municipal vote des remerciements à M. Ruffin :

> *Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité des remerciements à M. Ruffin. Ils sont pénétrés de son zèle, de son dévouement pendant les dix-huit années qu'il a été maire ; ils lui expriment leurs unanimes regrets de le voir quitter des fonctions qu'il a remplies si utilement pour la commune de Noisy-le-Grand.*

Jean Baptiste Marie Ruffin demeure encore quelques années à Noisy-le-Grand ; il décède le 20 avril 1859 à son domicile parisien.

1859 : transmission par héritage de Jean Baptiste Ruffin à Pierre Alfred Ruffin

À la mort de son père, Pierre Alfred Ruffin hérite de « la grande maison » de la rue de Beauvais à Noisy-le-Grand. Il est né à Paris le 7 juillet 1807[39], il épouse à Paris le 15 septembre 1836 Claudine Sophie Latu[40] avec laquelle il a 5 enfants : Gabrielle Amélie née en 1839, Louise Fanny née en 1842, Marie Gabrielle née en 1844, Charles Alfred né en 1847 et Sophie Pauline née en 1852. Il est marchand de charbon de terres et demeure à Paris 12 quai Saint Paul. Son épouse décède le 24 février 1855 à Paris 9e.

L'examen des recensements de Noisy-le-Grand[41] fournit un état des occupants de « la grande maison ». Au recensement de 1861 il n'y a pas de Ruffin rue de Beauvais ; en 1866 Pierre Alfred Ruffin y est recensé avec ses 3 plus jeunes enfants qui ont 21, 19 et 13 ans ; en 1872 M. Ruffin est recensé à Noisy-le-Grand avec son fils (ses 2 dernières filles ont été mariées) ; en 1876 le recensement compte 4 membres de la famille Ruffin : le père Pierre Alfred, son fils et une fille (devenue veuve) avec son enfant ; en 1881 cinq membres de la famille Ruffin sont recensés à Noisy-le-Grand : Pierre Alfred, 2 de ses filles et 2 petits-enfants ; en 1886 le recensement indique que Pierre Alfred Ruffin a rassemblé l'essentiel de sa descendance dans sa demeure de Noisy-le-Grand : ses cinq enfants ainsi qu'un gendre et quatre petits-enfants, en tout une famille de 11 personnes. Après la mort de Pierre Alfred Ruffin survenue le 12 janvier 1891dans sa demeure de Noisy-le-Grand[42], le recensement de cette même année indique qu'il n'y a plus aucun membre de la famille Ruffin dans la maison de Noisy.

Pierre Alfred Ruffin, maire de Noisy-le-Grand de 1865 à 1878

Lors des élections municipales des 23 et 30 juillet 1865, Pierre Alfred Ruffin est élu au Conseil Municipal ; il est nommé maire de Noisy-le-Grand par le Sous-Préfet de Pontoise le 16 septembre suivant ; le premier octobre, il est installé dans ses fonctions en prêtant serment d'obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur devant le Conseil Municipal. À sa suite l'adjoint Auguste Devies prête le même serment. Aux élections municipales du 22 juillet 1870[43], M. Ruffin est élu dès le 1° tour

[39] Archives municipales de Noisy-le-Grand : état-civil (date de naissance connue à partir de l'acte de décès).
[40] Archives de Paris : état-civil reconstitué, mariage.
[41] Arch. Dép. Seine-St Denis : cote 93/100.
[42] Archives municipales de Noisy-le-Grand : état-civil.
[43] Éric Bigot : la vie politique à Noisy-le-Grand sous la troisième République (mémoire de maîtrise) 1993

avec 293 suffrages sur 302 votants, devançant de 2 voix le docteur Sureau, alors qu'Auguste Devies ne recueille que 152 suffrages ; 11 des 12 conseillers municipaux sont élus dès le 1° tour. Le mandat de maire de M. Ruffin est renouvelé par le Préfet ainsi que celui de l'adjoint M. Devies. Lors de l'arrivée des troupes allemandes à Noisy-le-Grand en septembre 1870, une grande partie des habitants se réfugie à Paris, seuls 137 d'entre eux restent sur le territoire de la commune. M. Ruffin, le maire, se réfugie en Vendée tandis que M. Devies, l'adjoint, organise depuis son domicile parisien les services municipaux. Le général allemand qui commande les troupes prend pension dans la maison du maire M. Ruffin ; la maison est « mise à sac par des soldats saxons ». Une nouvelle élection municipale se déroule le 17 avril 1871, alors que les troupes allemandes occupent encore Noisy-le-Grand et n'évacueront la commune qu'au mois de septembre. Les 12 conseillers sont élus dès le 1° tour, le maire et l'adjoint sont reconduits dans leurs fonctions. M. Ruffin n'obtient que 86% des suffrages au lieu de 97% des voix l'année précédente. Quelques électeurs lui tiennent peut-être rigueur de son absence de Noisy durant le conflit.

Le 2 juin 1872, le conseil municipal se réunit pour adopter la révision définitive des demandes d'indemnités de guerre quand survient un évènement imprévu qui nécessite l'ajournement de la réunion. Il est ainsi relaté dans le registre des délibérations du conseil :

> *étaient présents*
>
> *En l'absence de M. Ruffin maire et de M. Devies adjoint, M. Sureau, premier conseiller municipal, prend la présidence …*
>
> *M. le président donne lecture d'une lettre de M. le maire et une de M. l'adjoint par lesquelles tous deux informent le conseil qu'ils renoncent à leurs fonctions et ont adressé leurs démissions à M. le sous-préfet de Pontoise.*
>
> *Le conseil et les plus imposés présents regrettent vivement cette décision, qu'ils ne peuvent attribuer qu'à un malentendu, car M. le maire notamment jouit de la confiance, de l'estime, et on pourrait ajouter de l'affection de tous ses administrés, et l'assemblée, à l'unanimité, décide que le conseil se rendra en corps à Paris, demain lundi, auprès de M. Ruffin pour lui exprimer ses regrets, ceux des plus forts contribuables et de toute la commune et le prier de revenir sur sa décision.*
>
> *La séance est ensuite ajournée…*

La délégation va obtenir gain de cause puisque M. Ruffin reprend sa fonction de maire dès le 8 juillet et continuera à l'exercer pour plusieurs années. Par contre, M. Devies reste démissionnaire ; il est remplacé au poste d'adjoint par M. Jules Pascal. En 1874, aux élections municipales des 22 et 29 novembre, M. Ruffin est réélu conseiller municipal avec 208 voix sur 321 votants ; le maire est dorénavant élu par le Conseil Municipal, Pierre Alfred Ruffin recueille 11 suffrages sur 12. À l'élection du 6 janvier 1878, M. Ruffin est également élu dès le 1° tour. Mais, avant même l'installation du nouveau conseil municipal, il donne sa démission dans le même temps que trois autres conseillers : le docteur Émile Sureau, le baron de Juniac et Jules Victor Pascal, son adjoint. S'estime-t-il trop âgé ? Il a alors 71 ans. Est-il usé par treize années d'exercice de la fonction ? Ou bien, un autre motif est-il en cause ? La démission simultanée de 4 importants conseillers tout juste élus ne peut être le fruit du hasard. Un motif lié au fonctionnement du conseil municipal est probable. Le 24 janvier 1878 Pierre Alfred Ruffin se retire pour de bon du Conseil Municipal. Les années suivantes il continue à habiter sa demeure de Noisy-le-Grand et il décède le 12 janvier 1891 à l'âge de 83 ans dans sa maison de la rue de Beauvais qui est devenue entretemps rue du docteur Sureau.

M. Ruffin et le « château Ruffin» durant la guerre de 1870

Tout au long de l'année 1911, le journal hebdomadaire l'Écho du Raincy fait paraître une série d'articles sous l'intitulé « les allemands chez nous »[44] ; ceux-ci relatent la vie dans les différentes

[44] Arch. Dép. Seine-St Denis : cote PER 3185

communes du canton durant la guerre de 1870. Cinq articles sont consacrés à Noisy-le-Grand ; ils sont publiés du 13 avril au 11 mai. On y trouve des indications sur M. Ruffin et sur sa demeure dénommée ici « château Ruffin ».

> *« l'agitation provoquée par la déclaration de guerre avait relégué au second plan les préoccupations électorales. Aussi le renouvellement du Conseil Municipal, fixé au 7 août, avait-il fort peu passionné les esprits. On voyait reparaître M. Pierre-Alfred Ruffin, propriétaire, fils d'un ancien greffier au Tribunal de Commerce de la Seine, qui avait été lui-même Maire de Noisy et était mort en 1858. M. Pierre Ruffin, élu Maire à son tour en 1865, venait de voir sa magistrature renouvelée.*
>
> *à peine installé, le Conseil s'était séparé après avoir tenu séance le 24 août 1870…*
>
> *à la nouvelle de la marche de l'armée allemande sur la Capitale, les habitants se réfugièrent à Paris. Il n'en resta à Noisy que 187…*
>
> *Le maire, M. Ruffin, se réfugia en Vendée. L'adjoint, M. Devies organisa à son domicile de Paris, 79 rue Rébeval, les services de la mairie et s'employa à secourir ses administrés…*
>
> *Le 17 septembre apparurent les uhlans…*
>
> *le lendemain, par les routes de Noisy à Champs et de Malnoue, ce fut un défilé interminable de soldats. 5.000 hommes environ se concentrèrent dans la commune et s'installèrent dans les les habitations évacuées…*
>
> *le général Wurtembourgois et son État-Major se fixèrent dans la propriété de M. Ruffin et y restèrent jusqu'au bombardement d'Avron. L'un de ses officiers avait été, au collège de Stuttgard, le condisciple du fils de M. Ruffin, lorsque celui-ci, avant d'entrer dans l'armée française où il était lieutenant, avait fait ses études. Aussi l'immeuble eut-il peu à souffrir de leur séjour. Mais les Wurtembourgois partis, les Saxons qui les remplacèrent n'eurent pas les mêmes précautions. Ils mirent à sac le château Ruffin, que le tir de l'armée française postée à Avron maltraita à son tour. Le feu de nos forts fut terrible. Pendant le bombardement, les habitants durent se réfugier dans les caves. De nombreuses maisons furent brûlées …*
>
> *Après la bataille du 30 novembre, les Saxons, qui avaient perdu beaucoup de monde, se montrèrent d'une rigueur extrême. Les habitants furent sommés de s'en aller qui à Champs, qui à Torcy, qui à Lagny. On leur donna vingt-quatre heures pour déguerpir… Ils ne rentrèrent à Noisy qu'après l'armistice…Les habitants qui s'étaient réfugiés soit à Paris, soit dans les communes voisines à l'Est, s'empressèrent de revenir pour se rendre compte de l'état dans lequel se trouvaient leurs propriétés. Inutile de dépeindre leur désespoir en voyant leurs meubles enlevés ou mutilés, leurs maisons incendiées ou dévastées, les arbres de leurs jardins coupés…»*

L'armistice est signé le 26 janvier 1871 ; les troupes allemandes quittent définitivement Noisy-le-Grand le 19 septembre 1871 pour regagner l'Allemagne par la gare de Lagny.

> *…Les allemands partis, on s'occupa de chiffrer les dégâts …Le total des demandes formulées par les habitants s'éleva à 2.347.872 francs…*

Quelques lignes de l'Écho du Raincy sont consacrées à la demande d'indemnisation de M. Ruffin.

> *… Le troisième château[45] – le château Ruffin – avait appartenu à la comtesse de Lauragais. Le 18 octobre 1776, Marie Euphémie Désirée Tascher de la Pagerie épouse de M. de Renaudin, l'avait acheté 33.000 livres. Elle le mit dans la corbeille de noces de sa nièce, Joséphine, la future impératrice, qui, le 18 décembre 1779, avait célébré en l'église de Noisy-le-Grand, son mariage avec Alexandre de Beauharnais.*
>
> *Les Allemands n'épargnèrent pas le premier nid de la femme de Napoléon. Tout y fut saccagé et M. Ruffin évalua les dégâts à 184.660 fr. dont 75.000 fr. pour le mobilier.*

[45] Les deux autres châteaux sont : le château Periac qui a énormément souffert – indemnité demandée : 121.070 fr. et le château Ponsot (Villeflix) – indemnité demandée : 28.500 fr.

Il abrite aujourd'hui l'établissement de Sœur Candide…»

La commission d'indemnisation de Noisy-le-Grand ramène le montant total des indemnités pour les habitants à 789.147 F et le montant des indemnités effectivement versées est de 388.282 F. Pour sa part, M. Ruffin obtient une indemnisation à hauteur de 12.700 F.

1891 : transmission par héritage de Pierre Alfred Ruffin à ses 5 héritiers

Après le décès de Pierre Alfred Ruffin les héritiers de la maison sont ses 5 enfants : Gabrielle Amélie, Louise Fanny, Gabrielle Marie, (Marie) Charles Alfred et Sophie Pauline. Tous quittent Noisy-le-Grand et vendent dans les années suivantes les biens familiaux situés sur la commune.

1893 : vente par les 5 héritiers Ruffin à Sœur Candide

Le 4 novembre 1893 les enfants de M. Ruffin vendent le domaine à Sœur Candide[46], membre de la congrégation des filles de Sainte Anne de Feugarolles. Cet achat s'effectue pour l'Œuvre des enfants tuberculeux d'Ormesson. Le prix d'achat du domaine est 110.000 francs. La propriété devient d'abord une colonie sanitaire en 1895, puis un hôpital pour enfants tuberculeux en 1902.

La « grande maison » de l'ancienne rue de Beauvais à Noisy-le-Grand est le plus ancien bâtiment civil de la commune. Durant le XIX[e] siècle, plus précisément entre 1787 et 1893, cette demeure a eu de nombreux propriétaires parmi lesquels un fermier général mêlé à la tourmente révolutionnaire ainsi que trois maires de la commune. L'année 1893 est la date ultime d'appartenance du domaine à un particulier ; à partir de cette date, le domaine devient la propriété d'institutions.

Francis Baffet

Sources documentaires :

Archives Nationales : Minutier central des notaires de Paris

Archives Départementales des Yvelines : série Q

Archives Départementales du 93 : archives du notaire de Neuilly-sur-Marne, l'Écho du Raincy

Archives communales : état-civil, registres de délibération du Conseil Municipal, matrice du cadastre napoléonien

Archives Départementales de Paris : état-civil reconstitué

Claude et Claudine Coquard : fichier Excel des délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand (1795- 1958)

Adrien Mentienne : histoire de Noisy-le-Grand, 1919

[46] Jean Izard : Sœur Candide, sainte ou escroc, 1981

LOUIS ADOLPHE LEROY DE SAINT-ARNAUD, CONSEILLER MUNICIPAL DE NOISY-LE-GRAND (1860-1872)

La lecture des *Registres des délibérations du conseil municipal* de Noisy-le-Grand nous apprend que le 1er octobre 1860[1], le maire de la commune, Armand François La Roche, nommé comme son adjoint Vincent Eutrope Varlet, par arrêté préfectoral du 30 juillet, a installé officiellement le nouveau conseil au sein duquel siège Monsieur Louis Adolphe Leroy de Saint-Arnaud, sénateur. Parmi les traces du personnage dans l'histoire de la ville se trouve une petite rue située dans le quartier de la "Rive Charmante", entre l'avenue du Baron Louis et la rue de la Baignade : son attribution au "maréchal Saint-Arnaud" pose un problème qui sera évoqué à la fin de la présente communication.

D'où vient cette notabilité noiséenne ? Eut-il, en tant que sénateur du Second Empire, un rôle "national" ? Quelle part prit-il à l'histoire politique de la commune ? Telles sont quelques-unes des interrogations auxquelles cette communication s'efforce de répondre.

Une famille de notables …

C'est à Paris que naît, le 14 octobre 1801, Louis Adolphe Leroy de Saint-Arnaud.

Son père, Jean Dominique Le Roy (1759-1803), est un avocat au Parlement de Paris. Pendant la Révolution, il se range aux côtés des "modérés" et, sous le Consulat, devient membre du Tribunat[2] puis, à partir de février 1802 et jusqu'à son brutal décès en juin 1803, il est préfet de l'Aude.

Sa mère, Louise Catherine de Latapy (1780-1852) est la fille d'un directeur général de la "Ferme des messageries royales[3]", auteur notamment en 1787 d'un *Almanach des diligences et messageries* de France qui donne d'intéressants renseignements sur les transports et l'état des routes de France à la veille de la Révolution. Sous le Directoire, il intervient dans la lutte contre la concurrence qu'exerce l'Angleterre à l'égard de l'économie française et publie, à la veille du coup d'État de Napoléon Bonaparte, un ouvrage qui met en valeur les potentialités de cette dernière.

De ce premier mariage Louise Catherine Papillon de Latapy a eu trois enfants : le premier, Armand Jacques (dit Achille) en 1798, la seconde, Louise en 1800 et le dernier, Louis Adolphe en 1801. Après le décès de son premier mari, elle épouse en 1811 M. Jean de Forcade la Roquette ; de cette seconde union naît en 1820 un fils, Jean Louis Victor Adolphe de Forcade La Roquette.

---

[1] Archives Municipales (A.M.), 47 W 58.

[2] GODECHOT Jacques, *Les Constitutions de la France depuis 1789*, Paris, 1995, p. 154 "Constitution de l'an VIII, promulguée le 13 décembre 1799 (22 frimaire an VIII) après le coup d'état du 2 décembre de la même année.
"(…) Titre III - Du pouvoir législatif
Art. 25 - Il ne sera promulgué de lois nouvelles que lorsque le projet aura été proposé par le gouvernement, communiqué au Tribunat et décrété par le Corps législatif.
(…) Art. 27 - Le Tribunat est composé de cent membres âgés de vingt-cinq ans au moins ; ils sont renouvelés par cinquième tous les ans, et indéfiniment rééligibles (…).
Art 28 - Le Tribunat discute les projets de loi ; il en vote l'adoption ou le rejet. Il envoie trois orateurs pris en son sein, par lesquels les motifs du vœu qu'il a exprimé sur chacun de ces projets sont exposés et défendus devant le Corps législatif (…).
Art. 29 - Il exprime son vœu sur les lois faites et à faire, sur les abus à corriger, sur les améliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique, mais jamais sur les affaires civiles ou criminelles portées devant les tribunaux. Les vœux qu'il manifeste en vertu du présent article n'ont aucune suite nécessaire et n'obligent aucune autorité constituée à une délibération (…)".

[3] Comme bon nombre d'autres administrations, les "messageries royales", qui comportaient entre autres l'acheminement du courrier, étaient gérées par un système de "fermes" dont les propriétaires étaient chargés d'assurer le fonctionnement au nom du roi et d'en percevoir les bénéfices sous la condition de verser annuellement un "fermage" aux caisses du monarque.

Les deux frères complètent cette parure de respectabilité sociale en épousant deux sœurs de la noble famille wallonne des Trazegnies-Ittre, dont le château de Corroy est depuis le haut Moyen-Âge le fief principal : notre avocat Louis Adolphe épouse le 30 novembre 1843 Eugénie-Philippine, née en 1811 ; le jeune officier d'Algérie Armand Jacques Achille se marie le 7 mars 1848 avec la quatrième sœur de la famille Trazegnies-Ittre, Louise Anne-Marie, née en 1816.

Château de Corroy-le-Château (Belgique) Cliché Wikipedia

Il s'agit donc d'une de ces familles de robe de la fin du XVIII[e] siècle qui par son statut social figure parmi les notabilités parisiennes aptes à traverser avec profit les turbulences de la Révolution. Ce statut et l'allégeance qu'elle porte au Premier Consul puis à l'Empereur sont les ressorts de son ascension pendant tout le XIX[e] siècle, et en particulier sous le Second Empire.

À l'origine d'une carrière politique … (1807-1860)

Comme son frère, le jeune homme fait ses études au prestigieux lycée Napoléon[4] puis, après une solide formation en droit, s'inscrit comme avocat au barreau de Paris. Rien ne le signale parmi ses confrères jusqu'à ce que son frère ainé, "héros" de la colonisation française en Algérie, s'engage auprès du prince président de la République, Louis Napoléon Bonaparte, et devienne, le 27 octobre 1851, son ministre de la guerre et le bras armé du coup d'état du 2 décembre de la même année.

Louis Adolphe est l'un des bénéficiaires immédiats de cette promotion fraternelle : nommé maire du 12e arrondissement de Paris, il est promu au sein du Conseil d'État[5], l'un des organes de gouvernement du Prince-Président[6] puis, le 26 décembre 1857, membre du Sénat impérial, fonction qu'il occupe jusqu'à la chute de l'Empire.

[4] Créé en 1796 dans les locaux de l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève, l'établissement prend le nom d'*École centrale du Panthéon* puis *Lycée Napoléon*. Sous la Restauration, il prend le nom de *Lycée Corneille* avant de devenir jusqu'à nos jours le *Lycée Henri IV*.

[5] *Le Journal des Débats, 11 juin 1852*, p. 4, col. 3.
Projet de loi relatif à la cession du bois de Boulogne à la ville de Paris
Art. 2. - MM. Charlemagne, Le Roy de Saint-Arnaud et Godelle, conseillers d'État sont chargés de soutenir la discussion de ce projet de loi devant le Corps législatif et le Sénat (…).

[6] GODECHOT Jacques, *op. cit.*., p. 292.
"Constitution du 14 janvier 1852 - Titre VI - Du Conseil d'État
ART 47. - Le nombre des conseillers d'Etat en service ordinaire est de quarante à cinquante.
Article 48. - Les conseillers d'Etat sont nommés par le président de la République, et révocables par lui.
Article 49. - Le Conseil d'Etat est présidé par le président de la République, et, en son absence, par la personne qu'il désigne comme vice-président du Conseil d'Etat.
Article 50. - Le Conseil d'Etat est chargé, sous la direction du président de la République, de rédiger les projets de loi et les règlements d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière d'administration.

Comme conseiller d'État, il est souvent amené à présenter et à soutenir les projets de lois du gouvernement impérial devant le Corps législatif. Ainsi, le journal *La Presse* en 1852[7] relate un moment de la séance du vendredi 16 avril :

> *Corps législatif - Session 1852. Séance du vendredi 16 avril 1852.*
>
> *(…) Le Président annonce au Corps législatif que M. le ministre d'État lui a transmis, d'après les ordres du président de la République, deux projets de loi : (…) Le deuxième projet de loi, transmis par M. le ministre d'État, est relatif au règlement définitif du budget de l'exercice 1849. Ce projet est également précédé d'un exposé des motifs, et accompagné d'un décret, en date du 15 avril, ordonnant la présentation du projet de loi et nommant commissaires du gouvernement pour le soutenir : M. Parrieu, président de la section des finances et MM. Stourm et* ***Le Roy de Saint-Arnaud****, conseillers d'État (…).*

Une réunion du Conseil d'État autour de Napoléon III Cliché "le Monde Illustré"

Sa carrière de sénateur se déroule sans que jamais Louis Adolphe ne transgresse les volontés de son maître et protecteur, l'Empereur.

Comme sénateur, il est souvent chargé de rapporter les pétitions présentées par les personnages habilités et ses discours très argumentés font parfois l'objet de railleries de la part des organes de presse non gouvernementaux. Ainsi, le journaliste Léon Astor, secrétaire de la rédaction du quotidien *Le Gaulois* écrit-il dans son article du 18 juin 1870[8] :

> *"Echos du Parlement - Sénat*
>
> *(…) À deux heures et demie, M. Rouher ouvre la séance.*
>
> *(…) Tout à coup,* ***M. Le Roy de Saint-Arnaud*** *fait son entrée, portant sous son bras arrondi en guirlande une énorme serviette bourrée de rapports. Ah ! Mon Dieu ! Est-ce qu'il va nous accentuer tout cela ?*
>
> *La séance continue, il fait chaud, on dort.*
>
> *(…) Enfin, le voilà. Je savais bien qu'il se ferait entendre.* ***M. Le Roy de Saint-Arnaud*** *monte à la tribune et s'y incruste. Il n'en descendra pas. Une demi-douzaine de pétitions plus insignifiantes les unes que les autres, c'est-à-dire une demi-heure d'ennui.*

Article 51. - Il soutient au nom du gouvernement, la discussion des projets de loi devant le Sénat et le Corps législatif. - Les conseillers d'Etat chargés de porter la parole au nom du gouvernement sont désignés par le président de la République.
Article 52. - Le traitement de chaque conseiller d'Etat est de vingt-cinq mille francs.
Article 53. - Les ministres ont rang, séance et voix délibérative au Conseil d'Etat.

[7] *La Presse, 20 avril 1852*, p. 3, col. 2.
[8] *Le Gaulois*, 18 juin 1870, p. 1, col. 3 et 4.

On fait son devoir ou on ne le fait pas ; et, quand on prend de l'eau sucrée, on ne saurait trop en prendre.

*En buvant son verre d'eau, **M. Le Roy de Saint-Arnaud** a un mouvement superbe, un geste de lutteur ramassant le sable des arènes …*

La séance est levée. Il fait chaud. On a dormi".

Le Sénat en 1860 Cliché Wikipedia

Son confrère Jean Bonhomme, dans un article du *Petit Journal* datant de la même époque[9], brosse un tableau du personnage où se mêlent éloges convenus et piques assassines :

"Autour du Corps législatif et du Sénat - M. Le Roy de Saint-Arnaud

(…) L'honorable sénateur peut être considéré comme un témoignage vivant des caprices de la fortune. Il exerçait, depuis plus de vingt-cinq ans la profession d'avocat, lorsque la faveur du maréchal[10] le mit tout à coup en relief. On s'avisa que le Conseil d'État ferait merveilleusement son affaire et que la mairie du 12e lui irait comme un gant. On l'enleva donc au barreau en même temps que M. Boinvilliers, déjà nommé.

***M. Le Roy de Saint-Arnaud** n'est pas seulement une des lumières du Sénat ; il mérite une place très distinguée dans le bataillon sacré des orateurs. Dès longtemps rompu à la parole, il exprime ses idées avec une aisance parfaite ; mais il sait ce qu'on doit à l'habit brodé, et il ne se permet jamais les banalités qu'excuse la robe.*

Il a surtout de l'autorité, une manière sérieuse de dire les choses et de donner de la portée aux arguments. La moindre raison prend dans sa bouche une certaine valeur : son accent rappelle un peu la "brevitas imperatoria" qui caractérise les lettres et les ordres du jour de son frère.

Avec cela, une belle tête militaire, et quelque chose d'imposant dans l'ensemble de son personnage. Il inspire avant tout le respect, comme d'autres respirent d'abord la sympathie ou l'éloignement".

[9] *Le Petit Journal*, 28 avril 1870, p. 2, col. 4 et p. 3, col. 1.
[10] Il s'agit du maréchal Armand Jacques (dit Achille) Leroy de Saint-Arnaud, son frère ainé.

Emblème du Sénat impérial Cliché C. Coquard

Non content d'être conseiller d'État puis sénateur, Louis Adolphe occupe successivement ou conjointement des fonctions politiques locales.

Dès les lendemains du coup d'état, il est nommé maire du 12e arrondissement de Paris de l'époque[11], fonction qu'il occupe sans discontinuer jusqu'à la grande réforme de l'administration de la capitale qui, en 1859, organise la nouvelle répartition en 20 arrondissements. Il est alors pourvu d'une nomination au conseil municipal de Noisy-le-Grand où il possède une vaste demeure dans la Grande-Rue.

Dans le même temps et après avoir quitté son poste de maire de l'ancien 12e arrondissement de Paris, il se fait élire au conseil général de la Gironde où la famille de sa femme possède d'importantes propriétés viticoles[12] ainsi que le château de Malromé, dans le canton de Saint-Macaire, fief électoral de Louis-Adolphe. Dès 1862, il est désigné comme vice-président de cette assemblée départementale puis renouvelé dans cette fonction en 1865[13] :

> *" (...) Les conseils généraux viennent d'être composés ainsi qu'il suit, par décret du 2 août :*
>
> *(...) Gironde - Président, M. de Forcade La Roquette, vice-président du conseil d'État ; vice-présidents, **M. Le Roy de Saint-Arnaud**, sénateur, et M. Curé, député ; secrétaires, M. Legris de la Salle, juge au tribunal civil de Bordeaux et M. Lamarque de Plaisance, maire d'Arcachon (...).*

On remarque que son demi-frère, M. de Forcade La Roquette, est nommé comme président de ce qui apparaît comme un fief électoral familial …

Ses mandats s'accompagnent des honneurs que lui accorde le pouvoir impérial sous forme d'émoluments importants (en tant que sénateur d'Empire, il perçoit une indemnité annuelle de 30 000 francs, soit deux fois le total des recettes de la commune de Noisy-le-Grand au milieu de la période !) et de distinctions officielles. Fait chevalier de la Légion d'honneur dès le lendemain du coup d'état, il

[11] Depuis le Directoire, Paris est divisé en 12 arrondissements : le 12e comprend les quartiers de Saint-Jacques, de l'Observatoire, du Jardin des Plantes et de Saint-Marcel.
[12] Notamment le Château Léognan (rouge) et le Châteauneuf-Léognan (blanc, cru bourgeois).
[13] *La Presse*, 5 août 1865, p. 2, col1 et 2.

est promu l'année suivante officier, comme le relate le journal La Presse dans son édition du 6 janvier 1853[14] :

> *" (…) Bulletin du jour. On lit dans "le Moniteur" :*
>
> *(…) Quatre membres du conseil d'État, MM. Bonjean,* ***Le Roy de Saint-Arnaud****, Godelle et Stourm, sont nommés, les deux premiers officiers, les deux derniers chevaliers de la Légion d'honneur (…) ".*

À la fin du Second Empire, il est nommé, grâce à l'intervention de Rouher président du Sénat, au grade de commandeur.

Il fait partie d'un certain nombre de conseils d'administration, ce qui lui vaut parfois des déboires dont la presse fait état, comme par exemple le relate en 1868 le quotidien *Le Temps*[15] :

> *"(…) Tribunaux*
>
> *Le tribunal de commerce vient de résoudre la question de la responsabilité des administrateurs des sociétés à responsabilité limitée.*
>
> *Il s'agissait de la Société des Crédits Généraux, fondée à Saint-Nazaire, et qui avait fusionné avec celle du Commerce de France.*
>
> *À la tête de ces deux Sociétés étaient des noms connus, ceux par exemple de M. le sénateur Lefebvre-Duruflé, du baron Bernier, de M. Le Roy de Saint-Arnaud, du comte de Loppinos, du marquis de Vaujeraud.*
>
> *Ces sociétés, après avoir fusionné, durent se mettre en faillite (…)".*

Les journaux de l'époque ne manquent pas de signaler sa présence lors de manifestations publiques comme lors de la remise des prix du Lycée Napoléon en août 1862[16]

> *"(…) Distribution des prix dans les lycées et les collèges de Paris*
>
> *La distribution des prix du lycée Napoléon a eu lieu sous la présidence de M Giraud, de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur, membre du conseil impérial et ancien ministre de l'instruction publique, assisté de M Duruy, inspecteur général de l'enseignement secondaire, de M. Baric, proviseur, du censeur des études, et de MM. les professeurs du lycée. MM. Patin, de l'Institut, Ferdinand de Lesseps,* ***Le Roy de Saint-Arnaud****, sénateur, tous membres de l'Association des anciens élèves, avaient pris place sur l'estrade (…).*

C'est donc un important personnage du Second Empire qui entre en 1860, par nomination du préfet, conseiller municipal de Noisy-le-Grand et membre actif de cette assemblée communale.

Un conseiller municipal actif et apprécié à Noisy-le-Grand

Le 1er octobre 1860, à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux et après la modification des arrondissements parisiens[17], Louis Adolphe Leroy de Saint-Arnaud est officiellement installé par le maire, Armand François La Roche, comme l'un des douze conseillers municipaux de la commune.

[14] *La Presse*, 6 janvier 1853, p. 1, col. 3.
[15] *Le* Temps, 22 février 1868, p. 3, col. 5.
[16] *Le Journal des Débats*, 14 août 1862, p. 2, col. 5.
[17] Voir supra.

Il a été nommé au cinquième rang et sera renouvelé en 1865 en ayant gravi deux rangs dans l'ordre de présentation. La moyenne d'âge de ce conseil est de 56 ans, Louis-Adolphe ayant alors lui-même 61 ans[18]. On ne trouve pas trace de sa présence dans les recensements antérieurs de la commune, notamment celui de 1856, preuve de son arrivée très récente à Noisy-le-Grand.

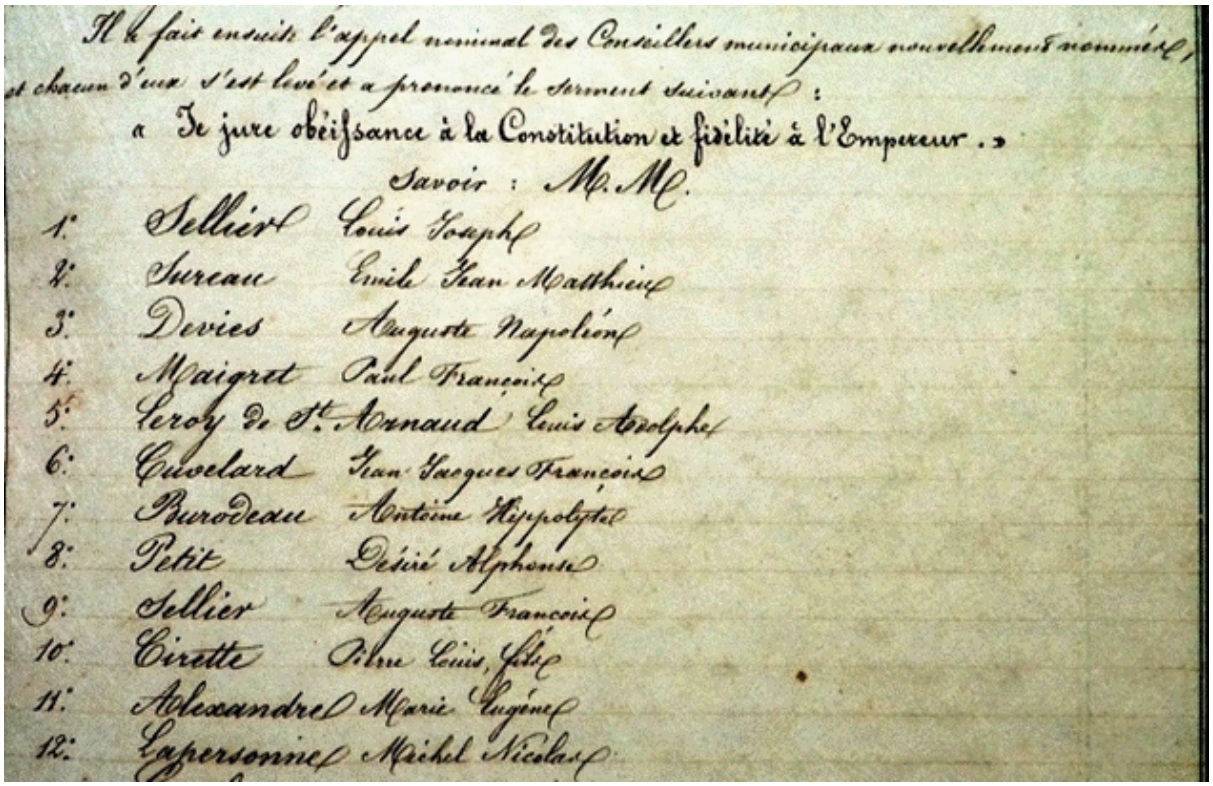

Il a fait ensuite l'appel nominal des Conseillers municipaux nouvellement nommés, et chacun d'eux s'est levé et a prononcé le serment suivant :

« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. »

Savoir : MM.

1° Sellier Louis Joseph
2° Sureau Emile Jean Matthieu
3° Devies Auguste Napoléon
4° Maigret Paul François
5° Leroy de St. Arnaud Louis Adolphe
6° Cuvelard Jean Jacques François
7° Burodeau Antoine Hippolyte
8° Petit Désiré Alphonse
9° Sellier Auguste François
10° Cirette Pierre Louis, fils
11° Alexandre Marie Eugène
12° Lapersonne Michel Nicolas

Dans le recensement de 1861, il figure au n° 139 de la Grande-Rue, avec son épouse, Eugénie Philippine de Trezegnies âgée de 50 ans et leurs trois enfants, René (17 ans), Ferdinand (15 ans) et Marie (10 ans). Sept domestiques - pour certains avec leur propre famille - sont logés dans la même propriété : un valet de chambre, François Mignot (37 ans) et sa femme née Anne-Marie Hervieux (29 ans) ; un précepteur pour les enfants, Edouard Germa (31 ans) ; une femme de chambre, Joséphine Usurier, veuve Sylvestre (28 ans) ; un domestique, Alphonse Lafosse (15 ans) ; un jardinier, Louis Eugène Lejeune (43 ans) et sa femme née Léonie Louise Devies (40 ans) ainsi que leur fille, Louise Eulalie (18 ans). Seul le fils Ruffin Pierre Alfred, qui remplacera à partir de 1865 Armand François La Roche dans le fauteuil du maire, emploie à la même époque dans sa propriété de la rue de Beauvais[19] une domesticité plus nombreuse (12 personnes[20]). Quant au recensement de 1866, il montre que la famille Leroy de Saint-Arnaud vit toujours dans la Grande-Rue. Les enfants n'étant plus présents, la domesticité est réduite à 4 personnes. En 1872, la famille disparaît des documents concernant la population de la commune : Louis Adolphe Leroy de Saint-Arnaud est indiqué, dans la liste des

[18] Le doyen d'âge est Michel Nicolas Lapersonne, cultivateur demeurant au n° 50 de la Grande-Rue ; le benjamin est Louis Joseph Sellier, aussi cultivateur, habitant au n° 140 de la même rue.

[19] Devenue dans cette partie rue du Docteur Sureau : Jean-Baptiste Ruffin, père de Pierre Alfred a acquis la propriété actuellement occupée par l'établissement scolaire Cabrini. Voir à ce sujet la communication de Francis Baffet dans le présent Bulletin de NLGH.

[20] En 1866 au numéro 26 de la rue de Beauvais sont recensés avec Pierre Alfred Ruffin "propriétaire et maire", âgé de 59 ans, ses deux filles et son fils ainsi qu'une" institutrice", un "valet de chambre", un "cocher", deux "femmes de chambre", une "cuisinière", un "jardinier" et sa femme, un "garde particulier" avec sa femme et leur fils, ainsi qu'un "garçon jardinier".

conseillers municipaux en fonction après 1870[21] comme "*propriétaire* [à Noisy-le-Grand demeurant à] *Paris, 218 rue Saint-Jacques"* ; un autre conseiller, Edmond Santerre, propriétaire du Bois-Saint-Martin, habite aussi à Paris, *"rue d'Anjou Saint-Honoré"*.

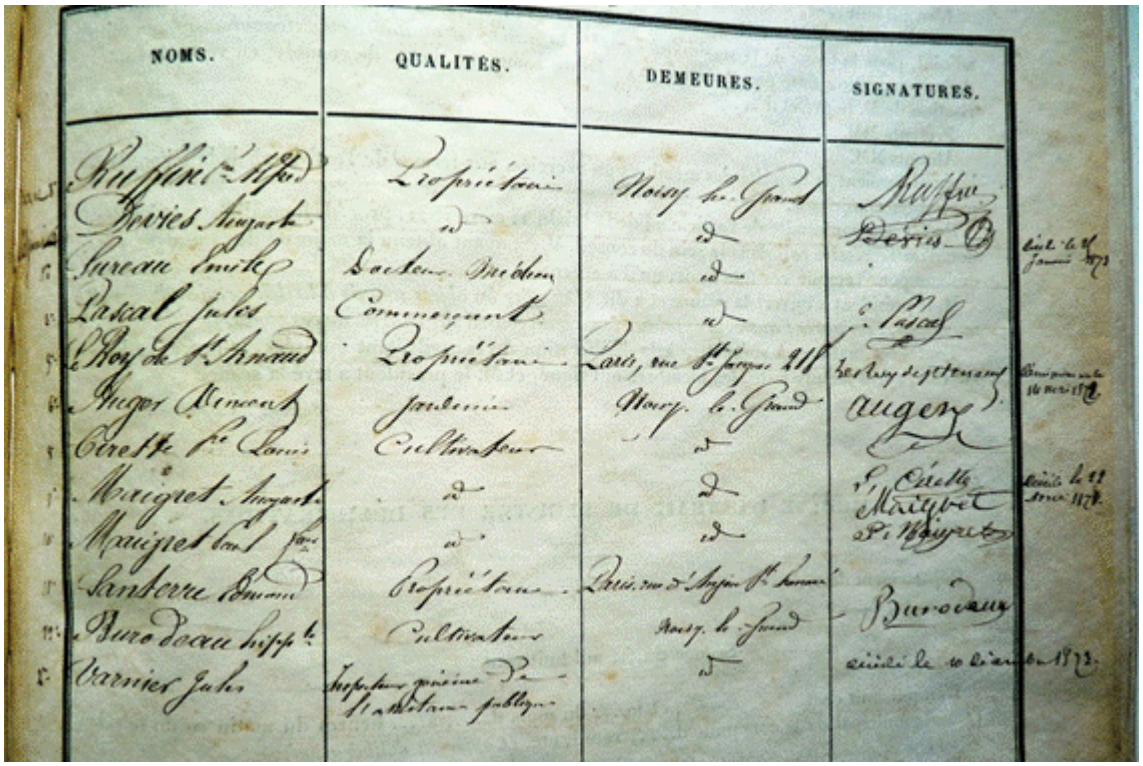

Comme en témoigne le *Registre des délibérations*, le rôle joué par Louis Adolphe de Saint-Arnaud au sein du conseil municipal pendant les douze années de son mandat est très important, même s'il n'occupe jamais la fonction de maire ou celle d'adjoint.

D'abord, et malgré les multiples mandats qu'il assume sur le plan national et les fonctions qui sont les siennes dans bon nombre de conseils d'administration, il est un des conseillers les plus assidus aux réunions du conseil municipal de Noisy-le-Grand. Il est présent pendant 44 des 71 séances qui ont lieu entre le 1er octobre 1860 (après l'installation du nouveau conseil) et le 24 août 1870 (dernière installation du conseil à la veille de la défaite de Sedan et de la chute du régime impérial). Lors de cette dernière, son absence est justifiée comme en atteste le compte rendu de la délibération : *"(…) Monsieur Leroy de Saint-Arnaud, absent, s'est excusé sur son état de maladie et a envoyé son serment par écrit. Il sera annexé au procès-verbal (…)".* Ce n'est donc pas un conseiller fantôme !

Ensuite, lorsqu'il est présent, c'est presque toujours à lui qu'est confiée l'importante tâche d'assurer le secrétariat de la séance[22]. Sa fine écriture - que confirme sa signature - témoigne de la constance et de la qualité de son rôle. Par exemple, il résume avec précision les débats qu'a entraînés en avril 1863 le remplacement de l'instituteur, M. Pierre, décédé[23] :

"Séance extraordinaire d'avril 1863

[21] A.M. 46 W 58,- Registre des délibérations du conseil municipal, feuille collée au début du registre, sans date.
[22] Loi municipale du 5 mai 1855 - Titre II - Article 19 :
"(…) *Les fonctions de secrétaire sont remplies par un des membres du conseil, nommé au scrutin secret et à la majorité des membres présents. Le secrétaire est nommé pour chaque session*".
[23] A.M. 46 W 58,- Registre des délibérations du conseil municipal, 5 avril 1863.

L'an mille huit cent soixante trois, le dimanche 5 avril à deux heures de relevée, le conseil municipal de la commune de Noisy-le-Grand s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation de M. le maire et au désir de la lettre de M. le sous-préfet en date du 1er de ce mois.

Sont présents MM. Sellier, Sureau, Maigret, Le Roy de Saint-Arnaud, Petit, Sellier, Cirette, Alexandre, Lapersonne et Burodeau.

M. le maire préside la séance. Il déclare la séance ouverte. M. Le Roy de St. Arnaud, élu secrétaire, prend la plume.

M. le maire donne lecture de la lettre de M. le sous-préfet. La convocation que cette lettre autorise a pour objet de prendre, aux termes de la loi du 9 mai 1850, l'avis du conseil municipal sur la question de savoir si l'emploi d'instituteur vacant par le décès de M. Pierre doit être confié à un instituteur laïque ou à un membre d'une communauté religieuse.

La discussion est ouverte.

Plusieurs membres sont entendus. Le conseil délibère : considérant qu'il y a toujours eu à Noisy-le-Grand des instituteurs laïques ; que loin d'avoir à s'en plaindre, la commune, satisfaite des soins avec l'instruction donnés aux enfants, a eu l'avantage de trouver dans l'instituteur un homme capable de faire les fonctions de secrétaire de mairie ; pour ces motifs, est d'avis que l'instituteur soit choisi parmi les laïques remplissant les conditions exigées par la loi et émet le vœu que le choix de l'administration suprême se porte sur un instituteur marié.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Suivent les signatures : ***A. Le Roy de St Arnaud*** *- Burodeau - Devies - Sellier - Cirette - Alexandre - Lapersonne - La Roche - E. Sureau - Maigret - Sellier".*

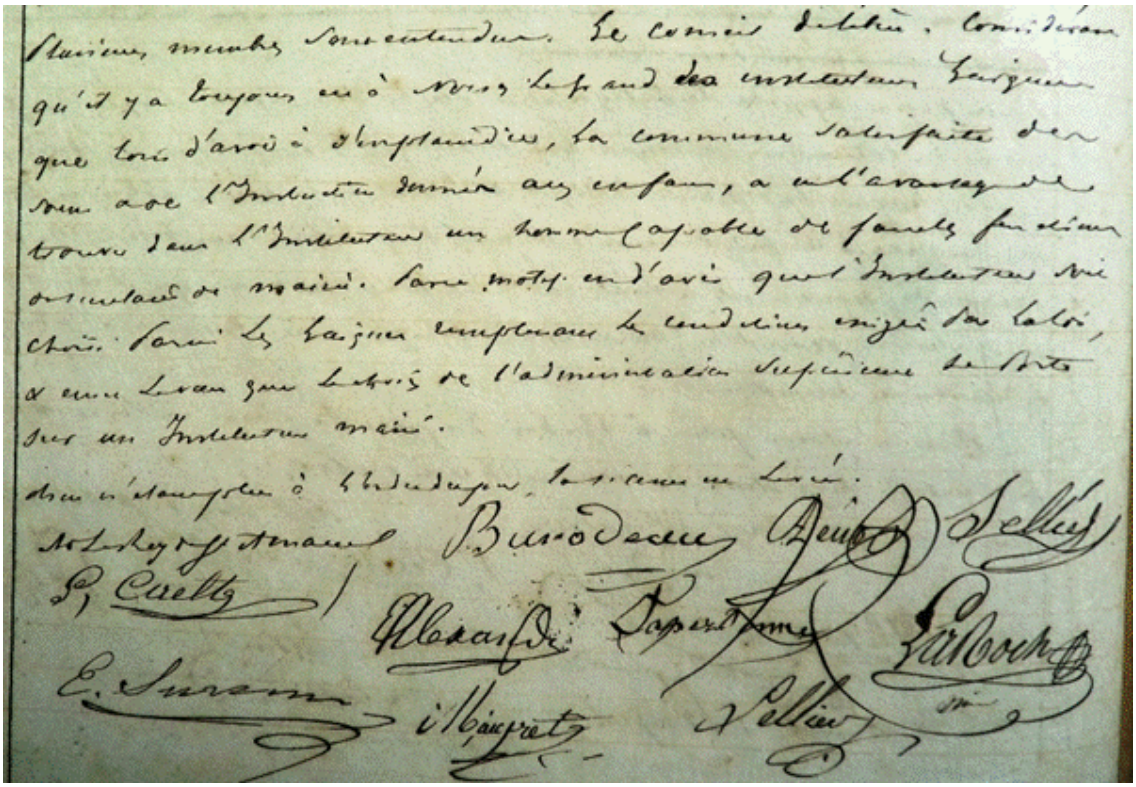

Pendant l'occupation de Noisy-le-Grand par les troupes wurtembergeoises, il s'est réfugié dans Paris avec la majorité des habitants de la commune. Malgré son âge, il participe à l'effort de défense nationale de la capitale comme le relève *Le Figaro*[24] :

> *"(...) Nous avons oublié dans la liste des sénateurs présents à Paris les noms de M. le baron de Vincent et de M. le Président Bonjean. Ce dernier fait, ainsi que son ancien collègue* ***M. Leroy de Saint-Arnaud****, partie du 20e bataillon de la garde nationale. Il nous est impossible de ne pas remarquer que, dispensés par leur âge d'un service que tant d'hommes jeunes et valides déclinent, ces honorables vieillards justifient par ce dévouement, qui réunit les hommes des conditions les plus diverses pour la sainte cause de la patrie, le mot historique de M. Thiers : "La République est le gouvernement qui divise le moins" (...).*

Immédiatement après l'évacuation des troupes allemandes, il ne participe d'abord plus aux délibérations du conseil *"excusé à cause de ses affaires"*[25], mais il revient en séance dès la session de novembre 1871 au cours de laquelle il est invité à "(…) *donner lecture du rapport qu'il avait été chargé de présenter dans la séance du 18 mars 1871 sur la question soulevée par le Sr. Cary, propriétaire, au sujet du sentier du clos Canon (...) qui lie la ruelle du Brayer à la route départementale n° 10* [et qui] *a une origine immémoriale (...)".*

Enfin, c'est lui qui est chargé de présider la commission chargée par le conseil d'établir la liste des habitants qui peuvent prétendre être bénéficiaires des indemnités prévues par le gouvernement pour les dommages matériels causés par l'occupation et la guerre. Cette liste, recopiée dans le *Registres des délibérations du conseil municipal*[26] comporte d'abord 446 noms, le 26 décembre 1871 (ce qui représente plus de 70 % des ménages recensés alors dans la commune) pour atteindre, le 8 juillet 1872 le nombre de 512 bénéficiaires. Il est à noter que, parmi ces demandes vérifiées par la commission, celle de Pierre Alfred Ruffin (100 000 francs réclamés comme indemnités) figure au premier rang d'importance, immédiatement suivie de celles de la veuve Périac (80 000 francs) et de … Leroy de Saint-Arnaud (80 000 francs, aussi). Loin derrière viennent celles de Stanislas Cary et d'Edmond Santerre (30 000 francs). Si la somme vérifiée pour la famille de Leroy de Saint-Arnaud est aussi importante, c'est que les dommages causés à sa propriété ont été considérables et que cette propriété était elle-même d'une grande valeur. Le rapport de la commission, présenté par son président est un modèle d'argumentation, digne des discours qu'il prononçait naguère devant ses collègues du Sénat.

Encore présent lors de la session du 21 avril 1872 dont il assume le secrétariat, il envoie au préfet sa démission quelques semaines plus tard. Lors de la séance suivante du conseil municipal[27], le maire fait état de ce départ définitif et l'hommage de tous les membres présents est consigné en marge de la page du *Registre des délibérations* :

> *"À cette occasion, le conseil exprime les regrets qu'il éprouve de la retraite de* ***M. Le Roy de Saint-Arnaud****, dont la collaboration active et éclairée aux affaires de la commune était si précieuse, retraite motivée par des raisons de famille, et qui prive chaque conseiller municipal d'un collègue affectueux et dévoué. Il tient à consigner ici l'expression de ses regrets, et il prie M. le maire d'être son interprète auprès de* ***M. de Saint Arnaud*** *et de bien vouloir la lui transmettre avec l'assurance d'un affectueux souvenir".*

[24] *Le Figaro*, 15 décembre 1870, p. 1, col. 5.
[25] *A.M. 46 W 58,- Registre des délibérations du conseil municipal*, 20 août 1871.
[26] *A.M. 46 W 58,- Registre des délibérations du conseil municipal*, 26 décembre 1871 et 8 juillet 1872.
[27] A.M. 46 W 58,- Registre des délibérations du conseil municipal, 26 mai 1872.

Raisons familiales ? Raisons de santé ? Les deux sans doute, puisque, un an après cette démission, Louis Adolphe de Saint-Arnaud s'éteint dans le château familial de Malromé en Gironde[28].

Tableau de H. de Toulouse-Lautrec. Portrait de sa mère (1886)

Un mystère : la dénomination de la rue Saint-Arnaud à Noisy-le-Grand

Quand la municipalité de Noisy-le-Grand décida, en 2000, d'uniformiser les plaques indicatrices des rues de la commune, elle en modifia parfois l'intitulé. C'est le cas de la rue Saint-Arnaud, précédemment dénommée sans mention particulière. À cette date, dans le souci sans doute de donner des indications plus précises sur certains des personnages qui sont évoqués, elle prit le parti d'ajouter sur les nouvelles plaques de la rue l'indication qui figure sur la photo qui en reproduit ici l'image :

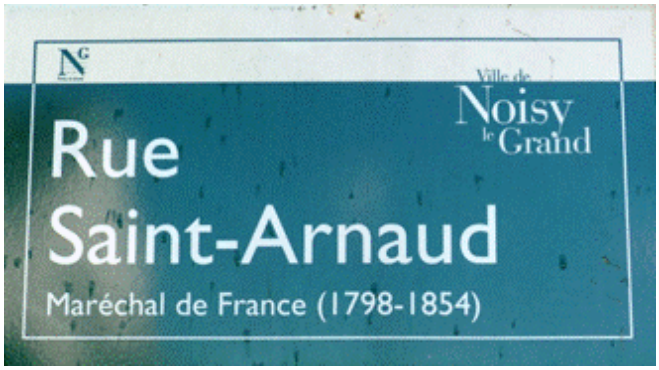

Cliche C. Coquard

Elle attribue donc au célèbre "bras armé" du coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte, ministre de l'intérieur puis chef des armées françaises de la guerre de Crimée, le nom de cette petite voie noiséenne. Mais cette décision pose un évident problème historique.

Aucune trace n'existe de la présence du maréchal Jacques-Armand Achille Leroy de Saint-Arnaud à Noisy-le-Grand, ni avant ni après ses faits d'armes coloniaux ou étrangers. Rien dans sa correspondance familiale et familière publiée après sa mort par son frère cadet[29], Louis Adolphe, ne

[28] Ce château, acquis par la famille du demi-frère de Saint-Arnaud, les La Forcade de la Roquette est racheté en 1883, avec les vignobles qui l'entourent, par la comtesse de Toulouse-Lautrec, mère du célèbre peintre. Ce dernier y achève sa douloureuse et fructueuse vie le 9 septembre 1901.

[29] Lettres du maréchal de Saint-Arnaud (1832-1854), 2 vol., publiées par Adolphe Leroy de Saint-Arnaud, 2e édition, précédées d'une préface de M. Sainte-Beuve de l'Académie française, Paris, 1858.

fait allusion à un lien quelconque entre le personnage - portraituré par Victor Hugo avec la féroce verve qu'on connaît[30] à ce champion de la lutte contre "Napoléon-le-petit" - et notre commune.

Tout au contraire atteste, comme cette communication en apporte les preuves, de la relation forte qui a uni, pendant près de quinze années, le frère du maréchal, Louis Adolphe Leroy de Saint-Arnaud avec Noisy-le-Grand. Et le nom donné à la petite rue du secteur de la Rive Charmante est sans conteste une référence à ce dernier.

Claude Coquard

[30] Hugo Victor, *Histoire d'un crime*, Paris, 1907. "Troisième journée - Le massacre" :
"*Saint-Arnaud était un général qui avait été figurant à l'Ambigu* [célèbre théâtre parisien]. *Il avait débuté par être comique à la banlieue. Tragique, plus tard. Signalement : haute taille, sec, mince, anguleux, moustaches grise, cheveux plats, mine basse. C'était un coupe-jarret, mais mal élevé. Il prononçait "peuple souverain". Morny* [fidèle comparse de Louis-Napoléon Bonaparte lors du coup d'état] *en riait : "Il ne prononce pas mieux le mot qu'il ne comprend la chose", disait-il. L'Élysée, qui se piquait d'élégance, n'acceptait qu'à demi Saint-Arnaud. Son côté sanglant lui faisait pardonner son côté vulgaire. Saint-Arnaud était brave, violent et timide. Il avait l'audace du soudard galonné et la gaucherie de l'ancien pauvre diable. Nous le vîmes un jour à la tribune, blême, balbutiant, hardi. Il avait un long visage osseux et une mâchoire inquiétante. Son nom de théâtre était Florival. C'était un cabotin passé reître. Il est mort maréchal de France. Figure sinistre*".

NOISY-LE-GRAND IL Y A 50 ANS : SOUVENIRS D'UNE NOISÉENNE

Tous ces souvenirs ont été communiqués spontanément à l'association Noisy-le-Grand et son histoire (NLGH) par Mme Yzeux-Cordin, que nous remercions infiniment. Peut-être en réveilleront-ils chez d'anciens Noiséens ou Noiséennes et leur donneront-ils l'envie d'en faire autant ? Nous les accueillerons avec plaisir.

Les souvenirs d'une noiséenne

Madame Raymonde Yzeux, née Cordin, retraitée, vit dans la Sarthe avec son mari. Elle appartient à une famille noiséenne depuis 1930 : ses parents avaient acheté un terrain au 12 avenue Houette qui était à l'époque un chemin de terre. Née en 1942, elle est la 5e enfant de la famille. Son père a été machiniste puis contrôleur sur la ligne 120 du tramway. Venant de la campagne, il avait, en 1923, répondu à une annonce d'embauche et passé avec succès les épreuves imposées – visite médicale, mais aussi dictée et problèmes. Puis il avait suivi l'école des machinistes.

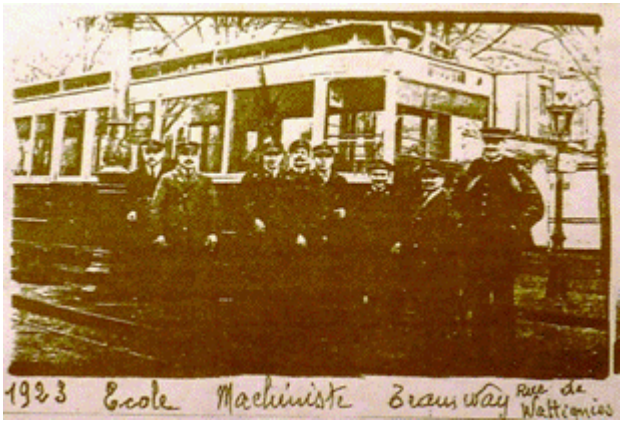

École des machinistes – cloll ection Cordin

L'école

Ses sœurs ainées (nées en 1928 et 1929) sont allées à l'école de filles à côté de l'ancienne mairie, puis à l'école du Centre, rue d'Alsace-Lorraine quand celle-ci a été terminée en 1935. Elle, est d'abord allée à l'école maternelle Robert Desnos.

Elle garde de bons souvenirs de sa scolarité :

- les noms des maitresses des 6 classes ;

- un voyage au bord de la mer organisé en fin d'année en 1951 ou 52 ;

- des nombreuses sorties très intéressantes en CM2, grâce à la coopérative : jardin des Plantes, Mosquée de Paris, musée des Inventions, jardin japonais … que de merveilles pour ces petites noiséennes !

- en fin d'année un classement était établi pour la remise des prix qui avait lieu dans la salle des fêtes en présence de membres du conseil municipal. Les meilleures élèves pouvaient recevoir plusieurs prix. L'année du certificat d'études, les lauréates, qui n'avaient pas toutes un dictionnaire à la maison,

ont reçu un prix spécial le "TOUT EN UN" : cadeau superbe dont Mme Yzeux dit encore se servir à 72 ans.

Et un superbe diplôme, en couleurs pour le prix de 1F, était distribué le jour même.

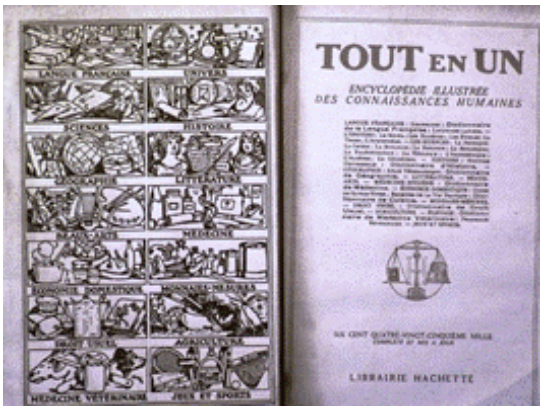

Prix du certifiacat d'études

Diplôme du certificat d'études

- Avant les grandes vacances une fête était organisée, elle avait lieu au stade de football en 1951, puis dans le parc du Gai-Logis. Les fillettes étaient déguisées pour vendre des fleurs, des fruits, des billets de tombola.

Collection Cordin

Les autres fêtes

- Le 14 juillet on dansait sur toutes les places ; le plus grand bal avait lieu place de la mairie.

- Le 15 août, grande fête municipale avec ses manèges (autos tamponneuses, chaises volantes, petit manège pour les enfants), ses friandises : ours en pain d'épices laqués de sucre blanc, pommes d'amour (rouge écarlate, fichées sur un bâton).

- Un grand feu d'artifice était tiré sur les bords de Marne, à l'écluse de Neuilly.

- Le "feu de Noisy" avait lieu dans la grotte du parc du Gai-Logis ; c'est là aussi où se déroulaient les Feux de la Saint Jean : garçons et filles sautaient par-dessus au milieu des cris, des rires et des encouragements.

"Miss Rive Charmante" - Collection Cordin

- En 1949 eut lieu l'élection de "Miss Rive Charmante" ; c'est une des grandes sœurs de Madame Yzeux qui a été élue; un taxi de la mairie, avec une superbe gerbe de fleurs à l'arrière, est venu la chercher pour le grand bal du soir : une grande cape rouge bordée de blanc lui a été jetée sur les épaules ; mais on l'a tellement fait boire qu'elle était à moitié malade !

- La même année une "Miss Baignade" a été élue en été, au moment des joutes sur la Marne ; elle devait se présenter en maillot de bain : il y avait peu de candidates mais beaucoup de monde sur la plage.

La Marne

C'était une rivière dangereuse, avec de nombreux tourbillons (conséquence du bombardement en 1944 de la gare de triage de Vaires ?) ; cependant, elle était fréquentée par de nombreux baigneurs : notre Noiséenne, madame Yzeux et ses frère et sœurs s'y baignaient dès les beaux jours, vers 20h de préférence pour se rafraîchir et quand les baigneurs étaient partis : les Parisiens notamment arrivaient par le bus, et plusieurs commerçants s'installaient à proximité pour profiter, entre autre, de cette clientèle : avenue des Marronniers une épicerie/café, dépôt de pain et un billard y était installé ; un marchand proposait des frites ; il avait une baraque accolée au bar de la Pergola. Dès le matin il ouvrait son grand volet et commençait à faire chauffer sa friteuse remplie à ras bord de graisse de cheval. Il servait ses frites dans un cornet de papier et il fallait les manger bien chaudes, sinon la graisse figeait. Un restaurant, le "Chat Pêcheur", servait la friture de la Marne ; un autre restaurant – chez Siot- se situait à l'angle de la Rive Charmante et de la rue Suzanne … sans compter les petites buvettes. "Le Tourbillon" faisait bal dans une belle salle parquetée et, en face, sur une piste carrelée sous des arbres. Il louait aussi des canoës et, plus tard des pédalos. La Pergola organisait aussi son bal l'après-midi ; elle était encore en plein essor en 1956, date des dernières baignades dans la Marne.

La Pergola - Colection Cordin

Noisy-plage était donc très fréquenté : les activités y étaient nombreuses : baignades, et même plongeons possibles à la "Pierre Plate" sur le chemin qui mène à la Pointe de Gournay après le stade, canoës, repas, danses… Mais les noyades étaient fréquentes et la sirène retentissait souvent.

Colection Cordin

La vie d'une famille

La famille était donc composée des parents et de leurs cinq enfants et avait fait construire un pavillon rue Houette en 1930 (profitant des conditions fixées alors par la loi Loucheur). Seul le père, employé des tramways travaillait. Il avait fait la guerre de 1914 - dans le 47e bataillon des Chasseurs Alpins, classe 1917, il était allé jusqu'aux Dardanelles, et celle de 1940 (en 1977, il a été décoré de la médaille franco-italienne par M. Machet, alors adjoint au maire).

Pour nourrir la famille les parents avaient dû louer un terrain à la Pointe de Gournay ; ils y plantaient, entre autres, des pommes de terre et semaient de la luzerne pour nourrir des lapins. Mais ce terrain était loin de la rue Houette et les trajets longs et fréquents : il fallait planter, buter, récolter, pousser la brouette ou la carriole toujours pleine, à l'aller : fumier, au retour : récoltes et herbes pour les lapins, ramassées tout le long du chemin. Mais aussi cueillette de fleurs : aubépine – bouquet pour la maman -, violettes, muguet etc… sans oublier les "pattes d'oie" et leurs grandes feuilles avec lesquelles les enfants s'habillaient : jupe autour de la taille – maintenue par de la viorne, chapeau sur la tête et épaulettes de chaque côté … puis les feuilles finissaient chez les lapins… que de bons souvenirs !

Pour aller en classe les enfants passaient, en été surtout, par la rue du Miroir d'Eau (à l'abandon) l'allée des Sources, usaient leurs culottes sur les bords d'escaliers près de la Grotte (propriété privée), puis remontaient l'allée du Stade, rejoignaient la mairie, l'avenue Aristide Briand et enfin la rue du Dr Vaquier ; ou bien ils passaient de l'autre côté par la rue Pasteur, et la Grande Rue (actuellement rue Brossolette) jusqu'à l'avenue Aristide Briand. Ces trajets étaient longs et il fallait les faire matin, midi et soir, sans compter que, à la maison, après la journée de classe les "berthes à lait" étaient prêtes et qu'on devait aller les faire remplir à la grande ferme de la rue Navier.

L'église et le patronage

C'est en 1953 que Raymonde Cordin a fait sa Première Communion; à l'époque le curé était un ancien noble ; il était aidé par l'abbé Dubois, et sa bonne était une certaine Germaine, toujours habillée de noir, très dynamique et appréciée des enfants. Le jour de la première communion une poupée habillée en communiante était donnée à chaque fillette.

Collection Cordin

Le patronage avait lieu le jeudi après-midi (c'était alors le jour de congé scolaire) ; il a laissé de très bons souvenirs aux enfants et, entre autres, une course au trésor organisée par l'abbé et Germaine : il s'agissait d'aller suivre les travaux de la chapelle des Richardets alors en construction ; on passait rue Pasteur, avec les odeurs de lessive dans les caniveaux devant l'ancienne blanchisserie Duflot, la rue du Dr Sureau, et après le passage devant l'école Cabrini, un pâté de maisons, puis la campagne par une route bordée de poiriers sauvages dont les poires laissaient dans la bouche un goût farineux.

Puis, dans l'année, Germaine, avec l'aide de bénévoles préparait avec les enfants un spectacle pour l'anniversaire de M. le curé : répétitions, préparation et essayage des costumes, collecte de lots pour la vente dans des baraques et une tombola.

L'abbé Dubois avait une voix extraordinaire : que de monde dans l'église à Noël quand il entonnait le Minuit Chrétien !

D'autres personnages de la vie quotidienne :

- **Le garde champêtre**. Il portait une grande moustache blanche. Il arrivait à notre carrefour à vélo, avec sa casquette sur la tête et son tambour dans le dos. Il appuyait son vélo contre une clôture et tout à coup, il battait le tambour avec ses baguettes et criait "Avis sssss à la population" ; les gens sortaient de chez eux et il lisait son message, scène qui amusait toujours les enfants.

- **Le marchand de peaux de lapins**. Tout le monde ou presque avait basse-cour et clapier. Il progressait, poussant une vieille moto avec des sacs remplis de peaux (quand il arrivait chez nous sa tournée était déjà bien commencée). Il criait : "Peaux de lapins … Peaux !". Il payait plus cher les peaux de lapins blancs utilisées pour la confection de manteaux. Chacun avait fait sécher ses peaux, soit en les enfilant sur des baguettes, soit en les remplissant de paille – peau retournée sur l'envers, paille côté fourrure - ce que mon père faisait, car nous en avions à notre disposition ; puis le séchage se faisait, au nord, dans un courant d'air.

- **Le rémouleur.** Il était à pied : il poussait sa machine qui avait deux roues à l'avant ; à l'arrêt elle reposait sur un trépied et avait un petit banc sur lequel il s'asseyait pour travailler sur les trois ou quatre meules qui étaient fixées devant lui sur un petit établi. Il s'annonçait en criant : "Ciseaux ! Couteaux !" et les personnes qui avaient des ustensiles à faire affuter lui apportaient du travail.

Le rémouleur - Cliché Wikipedia

- **La matelassière**. C'était alors une femme de forte corpulence et très vive. À son arrivée, le matelas à refaire devait être prêt, sorti dans la cour s'il faisait beau, ou à l'abri en cas contraire. Il fallait que le travail soit complètement terminé le soir même. Après avoir mis un foulard sur ses cheveux, elle étalait des toiles sur le sol, mettait la machine à carder en place et commençait. J'aimais bien la regarder, mais elle me "houspillait" : je comprends maintenant que c'était pour que je ne respire pas la poussière qui se dégageait de la laine. L'après-midi, après une petite pause, elle coupait la toile et en enveloppait la laine nettoyée, puis le matelas prenait forme : avec une grosse aiguille et de la ficelle, elle fabriquait les bourrelets et finissait par les "pompons" répartis régulièrement. Elle cousait très vite et le soir le travail était terminé. Bravo ! Quelle force et quel savoir-faire !

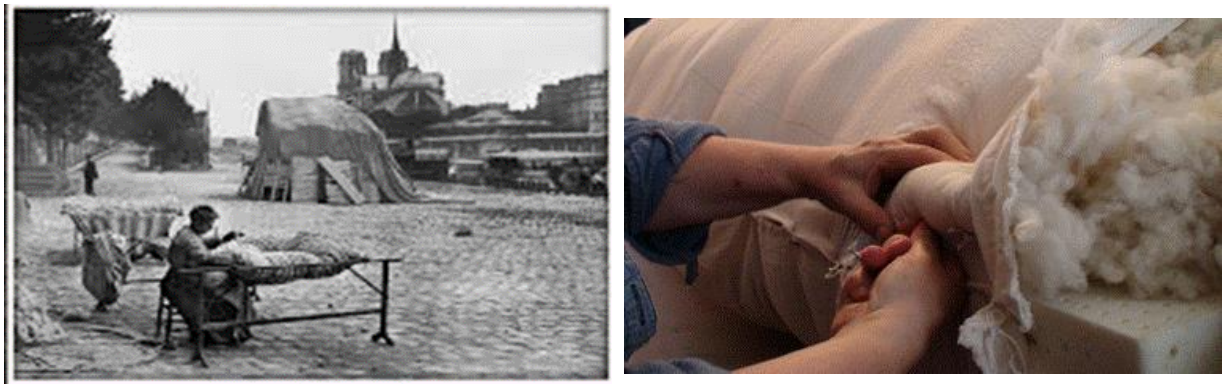

La matelassière - Cliché ecpad

- **Le facteur.** Il pédalait fort sur son vélo et avait bien du mal à remonter la rue de la Baignade, surtout en hiver quand il y avait du verglas : avec l'humidité de la Marne brouillard et gel étaient plus fréquents qu'au "pays", en haut.

Que de bons souvenirs …

Claudine Durand-Coquard

L'ÉGLISE DE NOISY LE GRAND – DE 1920 À 1960

Au début du XX[e] siècle et jusque dans les années 1950/1960, l'église Notre-Dame et Saint-Sulpice est le seul lieu de culte catholique de la paroisse de Noisy-le-Grand.

L'église est mentionnée de façon certaine pour la première fois en 1089-1090, lorsqu'elle passe, avec les revenus qui lui sont attachés, du patrimoine du comte de Dammartin à celui du prieuré de Saint-Martin des Champs. Plus loin dans le temps, il n'y a pas de certitudes mais plusieurs sépultures attribuables à l'époque mérovingienne au lieu-dit « Les Mastraits » permettent de penser qu'un premier sanctuaire datant de cette période ait existé[1].

Église de Noisy-le-Grand, carte postale postée en 1918 - (Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

L'église a subi des dégradations imputables au temps et aux guerres de 1870 et 1914-1918.

[1] Patrimoine de Seine-Saint-Denis N° 27

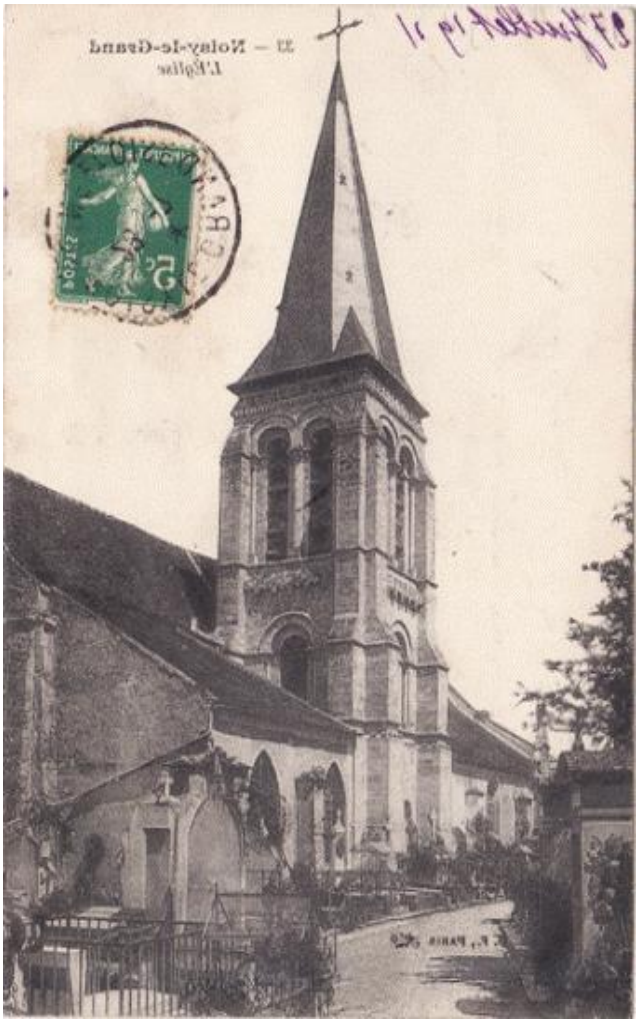

Église de Noisy-le-Grand, le clocher, carte postale postée en 1911 - (Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

A l'intérieur de l'église au fond, se trouve le chœur, avec un autel surmonté d'une allégorie en bois et plâtre représentant l'Assomption de la Vierge Marie et de chaque côté des statues de saints. A gauche, derrière l'autel une petite porte donne accès à la Sacristie.

Une marche et une grille basse séparent le chœur du reste de l'église.

A gauche l'autel Saint Joseph, à droite l'autel de la Vierge Marie.

Deux grands tableaux représentant l'Adoration des Bergers et Le Jugement de Salomon sont accrochés dans l'église.

Le chemin de croix est assez important, dans chaque représentation l'on voit des personnages sculptés ou moulés dans du plâtre et peints de couleurs vives.

Les fonts baptismaux se trouvent en entrant dans l'église à gauche.

Une estrade avec un harmonium se situe au-dessus du portail d'entrée. On y accède par un petit escalier qui cache le vitrail du fond de l'église et celui du côté de la petite entrée. Une chorale, essentiellement féminine, chante pendant les offices.

L'officiant lit l'évangile et s'adresse à ses paroissiens depuis une chaire en bois située à droite avant le chœur.

Les chaises et prie-Dieu sont en bois et paillés. Certaines chaises portent une plaque en cuivre avec le nom du donateur et de ce fait correspondent à une place attribuée.

De chaque côté de l'église se trouve un confessionnal. Le prêtre assis dans la partie centrale confesse ses paroissiens en se tournant une fois à droite, une fois à gauche pour changer d'interlocuteur.

Dans les années 1950-1960, un chauffage au gaz est installé car l'église était très froide l'hiver.

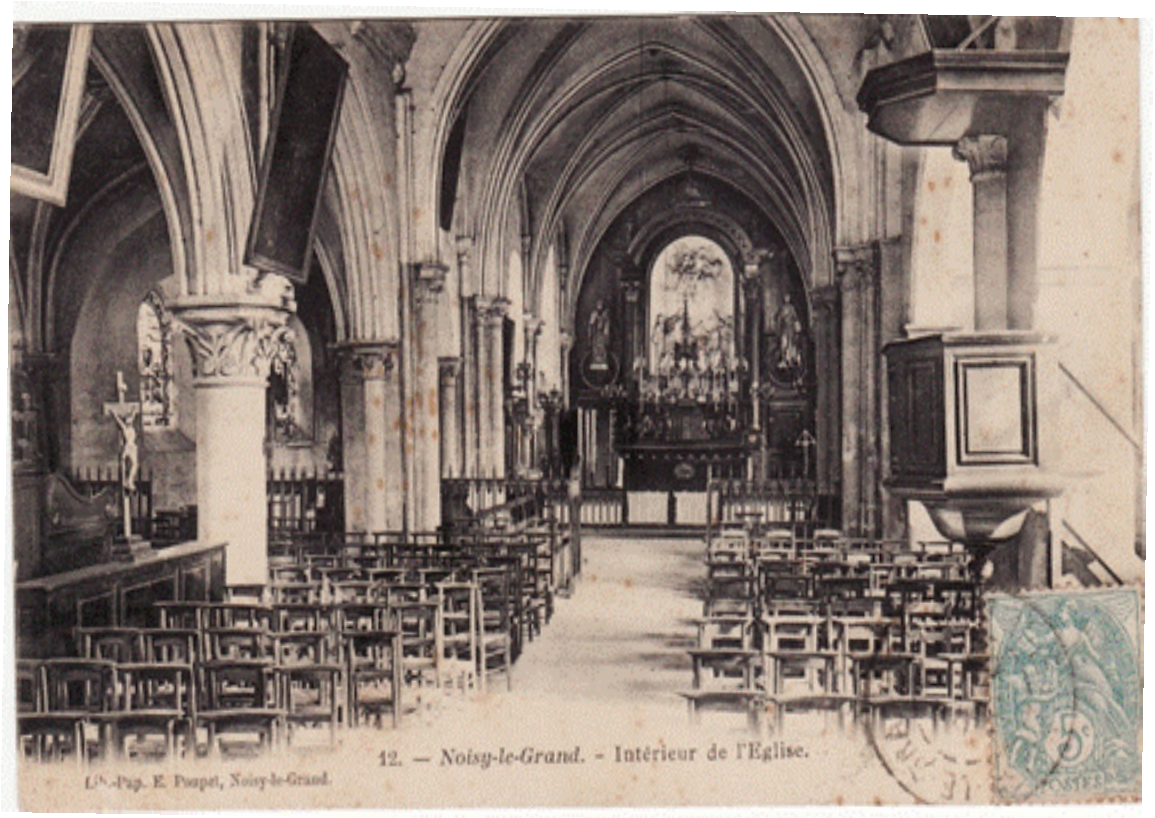

Église de Noisy-le-Grand, intérieur, début XX^{e} siècle (Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

Vers 1960, avec l'arrivée des pères prémontrés après le concile Vatican II, l'église est modifiée intérieurement.

L'autel est avancé où nous le voyons actuellement, la grille disparait, le retable retiré dégage les trois fenêtres dont les vitraux sont remplacés par des vitraux en petits losanges verts et jaunes. A gauche, deux vitraux endommagés font place à deux nouveaux plus modernes, l'un retraçant le miracle de la multiplication des pains et des poissons. On décroche les tableaux, on retire la chaire, on remplace le chemin de croix par un nouveau, plus petit, plus sobre, en pierre claire et impression dorée. Il vient d'être restauré en 2014. Plus tard, la sacristie étant insalubre, on l'installe dans la partie droite de l'église à la place de l'autel de la Vierge.

LE CLERGÉ

En 1920, la paroisse ne compte que deux ecclésiastiques, un curé et un abbé qui sont chargés d'organiser les offices, messes, vêpres, enterrements, de donner les sacrements, mariage, baptême, communion, extrême onction, d'enseigner le catéchisme.

Monsieur l'Abbé Edmond GUEHENEUC de LANO est nommé à Noisy le Grand en 1921 et il en devient le curé jusqu'à son décès en 1954. Il est secondé par un abbé. Le dernier est l'abbé DUBOIS, avant lui l'abbé NAUDE.

M. le Curé DE LANO aux armés pendant la 1ère guerre mondiale 1914-1918.-
(Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

L'abbé DUBOIS anime également des projets pour les jeunes. Le patronage paroissial a lieu le jeudi après-midi et se tient à l'angle de la rue Gambetta et de la rue Bernadette. Le local comporte une grande salle, certainement une ancienne grange, aménagée avec scène pour monter des pièces de théâtre, une cour fermée par de hauts murs et un grand portail en bois, une pièce pour projeter des films, en noir et blanc, une autre pour recevoir les louveteaux et les scouts de France pour les garçons et, plus tard, pour les filles les jeannettes et guides de France. Cette salle a été préemptée par les domaines pour la construction de la double voie Paul Pambrun dans les années 1960. En juin une grande kermesse est organisée et tout le monde participe pour tenir des stands et pour l'animation.

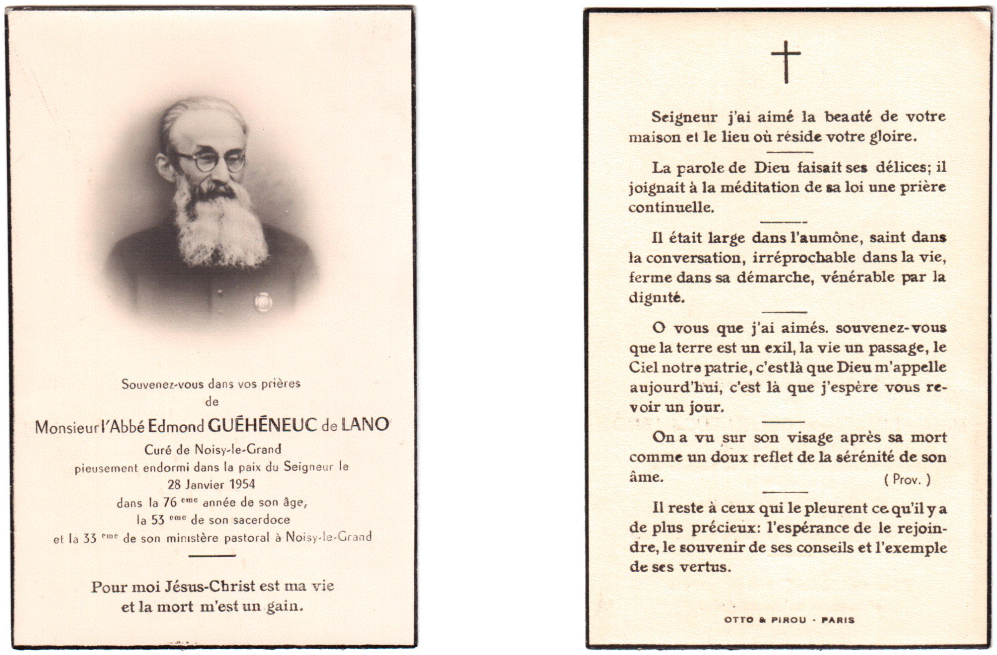

Souvenez-vous dans vos prières
de
Monsieur l'Abbé Edmond GUÉHÉNEUC de LANO
Curé de Noisy-le-Grand
pieusement endormi dans la paix du Seigneur le
28 Janvier 1954
dans la 76 ème année de son âge,
la 53 ème de son sacerdoce
et la 33 ème de son ministère pastoral à Noisy-le-Grand

Pour moi Jésus-Christ est ma vie
et la mort m'est un gain.

†

Seigneur j'ai aimé la beauté de votre maison et le lieu où réside votre gloire.

La parole de Dieu faisait ses délices; il joignait à la méditation de sa loi une prière continuelle.

Il était large dans l'aumône, saint dans la conversation, irréprochable dans la vie, ferme dans sa démarche, vénérable par la dignité.

O vous que j'ai aimés. souvenez-vous que la terre est un exil, la vie un passage, le Ciel notre patrie, c'est là que Dieu m'appelle aujourd'hui, c'est là que j'espère vous revoir un jour.

On a vu sur son visage après sa mort comme un doux reflet de la sérénité de son âme. (Prov.)

Il reste à ceux qui le pleurent ce qu'il y a de plus précieux: l'espérance de le rejoindre, le souvenir de ses conseils et l'exemple de ses vertus.

OTTO & PIROU - PARIS

Image religieuse imprimée lors du décès du Curé De Lano - (Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

Le catéchisme est enseigné à l'église par les prêtres. Une année de préparation à la Communion privée, puis l'année suivante à la Communion solennelle et encore une année pour mener au renouvellement et la confirmation. Certaines jeunes filles sont enfants de Marie et vêtues en bleu et blanc. Les femmes portent soit un chapeau soit un foulard pour entrer à l'église. Les hommes, au contraire, tiennent leur couvre-chef à la main. Une fois entrés dans l'église, les hommes se placent à droite, les femmes à gauche.

Les cérémonies religieuses mariage, baptême, communion solennelle, confirmation, donnent lieu à des fêtes familiales qui permettent la réunion des familles.

LE MARIAGE

Mariage en 1932 à NOISY-LE-GRAND (Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

Le mariage décidé, les familles l'organisent. Après la parution des bans à la Mairie et le mariage civil, les catholiques célèbrent le mariage religieux à l'Église Saint Sulpice. Les dimanches précédents M. le curé en faisait l'annonce, les futurs mariés se préparent à cet échange de vœux. Il peut s'agir d'une messe avec communion ce qui demande une confession préalable, ou simplement d'une bénédiction.

La famille et les amis endimanchés forment un cortège. La mariée au bras de son père entre dans l'église, il la conduit à l'autel, puis le cortège de la famille, enfin le marié entre en dernier au bras de sa mère.

Le prêtre célèbre le mariage en rappelant l'engagement de chacun des époux et leur souhaite une vie heureuse.

LE BAPTÈME

Quelques jours après sa naissance, l'enfant est baptisé. Toute sa famille et les amis l'accompagnent à l'église jusqu'aux fonts baptismaux. On se rend de la maison à l'église, à pied, en cortège joyeux, endimanchés, c'est un jour de fête, c'est dimanche.

Baptême devant l'église de Noisy-le-Grand en 1935
(Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

1935 – Devant l'église de Noisy-le-Grand, le nouveau baptisé, un garçon, dans les bras de sa grand-mère paternelle. A gauche sa marraine et tante, à droite son oncle. Le parrain est un grand-père qui ne figure pas sur la photo.

L'enfant porte une robe longue en dentelle, un petit manteau et un bonnet blanc. La marraine a une toilette sombre et élégante avec chapeau et sac à main. Son mari porte un costume trois pièces, pantalon gilet et veste avec une pochette blanche, une cravate et un chapeau.

La robe sert dans la famille à chaque baptême.

Famille devant l'église de Noisy-le-Grand en 1935 pour le baptême - (Collection particulière Chatillon Teissèdre)

Je me souviens du baptême de ma plus jeune sœur, en 1952. Elle est née au domicile familial dans la chambre de mes parents, un 4 juillet ; c'est le remplaçant du docteur Jean Vaquier qui a procédé à l'accouchement.

A cette période, les classes se terminant juste avant le 14 juillet, notre maître, M. Lélu, instituteur à l'école de La Varenne avait emmené sa classe CE1-CE2 à Neuilly-sur-Marne pour une baignade dans la piscine délimitée dans la Marne et c'est là que j'ai appris que j'avais une petite sœur. De retour à la maison je suis allée avec mes frères et sœur voir ma mère et le bébé dans la chambre.

Quelques jours plus tard, un dimanche, l'enfant est baptisée vêtue de la robe de baptême brodée.

Un cortège se rend de la maison à l'église à pied en empruntant la rue du Brayer puis la rue Pasteur, en traversant le boulevard Souchet. Toute la famille accompagne l'enfant, père et mère, parrain, marraine, grands-parents, frères et sœurs, oncles, tantes, cousins, cousines, amis.

Le prêtre donne le sacrement du baptême sur les fonts baptismaux de l'église après avoir rappelé l'engagement des parents, parrain et marraine d'élever l'enfant dans la religion catholique. L'acte est inscrit sur un registre avec les signatures. Les cloches sonnent à toute volée lors de la sortie de l'église. On procède à la distribution des dragées.

De retour à la maison, un repas de fête attend la famille. Une cuisinière engagée pour la journée, l'a préparé. Quelle belle fête de famille !

LA COMMUNION SOLENNELLE

Les enfants de religion catholique suivent un enseignement religieux le jeudi matin, à l'église. Il est dispensé par un prêtre. La deuxième année de catéchisme l'enfant fait sa Première Communion ou Communion privée, l'année suivante sa Communion Solennelle, et un an plus tard son Renouvellement et sa Confirmation.

Juin 1946 Une procession précède les communiants à Noisy-le-Grand
(Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

Juin 1944 Communion Solennelle à Noisy-le-Grand
(Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

19 Juin 1955 Devant l'église Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand. Communion Solennelle des filles. (Collection particulière Chatillon-Teissèdre)

Pour les jeunes enfants que nous étions, la Communion Solennelle était une étape importante dans notre vie.

Tous les ans, nous avions participé à la Communion des enfants plus âgés et maintenant c'est notre tour. Après une préparation appelée « retraite » qui dure quelques jours et où nous parlons de ce choix chrétien, le grand jour est arrivé. En 1955 les enfants se préparent spirituellement et le jour venu revêtent leurs tenues, c'est-à-dire, pour les filles une robe longue blanche plus ou moins travaillée (dentelles, jours, tissus fins amidonnés), un voile blanc long, maintenu sur un bonnet par des épingles, une aumônière à la ceinture, une paire de gants blancs, un chapelet et pour les garçons un beau costume, souvent le premier, avec au bras un brassard en tissu soyeux blanc.

Communion solennelle 19 juin 1955-(Coll. particulière Chatillon-Teissèdre)

A partir de 1957 la tenue change, aussi bien pour les garçons que pour les filles, tous revêtiront une aube blanche avec une ceinture torsadée blanche pour « gommer » les différences sociales.

LES ENFANTS DE CHŒUR

Les jeunes garçons catholiques se proposent pour être « enfants de chœur ». Cela consiste à assister le prêtre qui célèbre la messe, en la préparant avant et en faisant les réponses lors des prières, des vêpres ou toutes autres cérémonies, baptême, communion, confirmation, mariage et enterrement.

Enfant de chœur à Noisy en 1945- (Coll. particulière Chatillon-Teissèdre)

Jusque dans les années 1940/1950, leur tenue est spécifique, c'est-à-dire, à Noisy-le-Grand, une soutane rouge et une tunique blanche ornée de dentelles, accompagnées d'un petit mantelet qui couvre les épaules lors des processions extérieures. Lors de la Communion Solennelle, celle de 1946, nous voyons les trois enfants de chœur qui avancent, en premier. Celui du centre porte une croix et les deux autres, à droite et à gauche, portent chacun un cierge posé sur son support. Ensuite une communiante porte la bannière de la Vierge Marie et quatre autres communiantes tiennent les cordons qui sont donnés aux plus méritantes. Ensuite le cortège continue par les communiants, d'abord les garçons ensuite les filles.

Nous somme en 2015, les sacrements sont toujours les mêmes, les processions qui avaient disparues reviennent. L'église Saint Sulpice est restaurée. En effet par la loi de la séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905, la Commune devient propriétaire de l'édifice ainsi que du presbytère et en assure les réparations et l'entretien aidée par l'État et le département. Il n'en est pas de même pour les autres lieux de cultes construits à Noisy-Le-Grand, en effet la population ayant considérablement augmenté chaque quartier a sa chapelle ou son église.

Hélène Chatillon Teissèdre

PETITE HISTOIRE DES ÉGLISES « FILLES » DE SAINT SULPICE.

Jusqu'à la veille de la Grande Guerre la population de Noisy-le-Grand a évolué assez lentement, passant d'environ 1 000 habitants au moment de la Révolution à 2 200 au recensement de 1911. Les Noiséens étaient concentrés au centre du bourg et donc proches de leur église médiévale Saint Sulpice. Cette population a, par contre, sensiblement crû entre les deux guerres, puisqu'elle est passée de 2 600 habitants au recensement de 1921 à 7 000 à celui de 1936, croissance résultant de la création de plusieurs lotissements sur des terrains qui formaient jusqu'alors de grands domaines privés ou étaient consacrés à l'agriculture. Certains de ces lotissements se situaient non loin du centre, comme celui de Villeflix, et étaient donc proches de l'église, d'autres, comme celui des Richardets, en étaient très éloignés[1], d'où évidemment une difficulté pour les catholiques de ce quartier à assister aux offices religieux et à envoyer leurs enfants au catéchisme. La population de Noisy va connaître un essor encore plus important à partir des années cinquante, et surtout des années soixante, pour avoisiner les 65 000 habitants à l'heure actuelle, du fait principalement de l'intégration de la commune dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, qui a conduit, non plus à des lotissements de pavillons, mais à la création de quartiers d'immeubles densément peuplés.

1. En 1905 : loi de séparation de l'Église et de l'État

Avant de parler des lieux de culte catholiques qui vont être implantés dans ces lotissements et quartiers, quelques remarques préalables.

Depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État du 9 décembre 1905 les édifices religieux construits avant cette date appartiennent à la puissance publique qui les entretient, mais les met à la disposition des cultes concernées. Plus précisément, les églises paroissiales et leurs presbytères sont la propriété des communes, qui sont en charge de leur entretien. Ceci explique que la commune de Noisy a décidé et financé en grande partie la restauration récente de l'église Saint Sulpice et celle de l'ancien presbytère.

Par contre, les lieux de culte construits depuis cette date sont à la charge exclusive des religions concernées. Ce sont les diocèses qui sont à l'initiative ou autorisent l'élévation des nouveaux lieux de culte catholiques, pour Noisy, celui de Saint-Denis.

Comme ces diocèses n'ont guère de moyens, tout particulièrement celui de Saint-Denis qui correspond à l'un des départements les plus pauvres de France, ces nouveaux lieux de culte sont souvent construits par l'association des Chantiers du Cardinal. Celle-ci a été créée en 1931 par le cardinal Verdier, archevêque de Paris, pour construire des églises et des chapelles à Paris, mais surtout dans sa banlieue, qui prenait alors de plus en plus d'importance.

Depuis 2012 son action s'étend aux huit diocèses de l'Île-de-France. Ses ressources sont constituées de quêtes dans les paroisses franciliennes, de dons et legs. Mais certaines églises et, on va le voir, c'est le cas à Noisy, ont été financées par les fidèles locaux. Toujours à Noisy, quel qu'ait été ce financement, l'entretien actuel de ces lieux est pris en charge en partie par des associations paroissiales locales ad hoc.

[1] Cet éloignement des Richardets par rapport au centre-ville est bien décrit par Marguerite Cornec et Bruno Jouët dans « La création de l'école du Richardet (1925-1937) », *Le Bulletin de Noisy-le-Grand et son histoire*, n° 2, mars 2013, pp. 49-72

2. Une église et d'autres locaux indispensables

Une église paroissiale est d'abord destinée au culte, mais elle peut servir également au catéchisme, voire à diverses réunions, ceci quand la paroisse ne compte pas trop de fidèles. Quand ce nombre augmente, comme cela a été le cas à Noisy depuis l'entre-deux guerres, il faut d'autres locaux pour les activités en question ou pour celles des diverses associations liées à la paroisse, scouts, mouvements d'action catholique…

Pour cette raison la paroisse de Noisy, alors dirigée par le chanoine Fossard, avait acquis en 1912 un terrain en bas de la rue Gambetta, terrain échangé en 1927 à l'époque de l'abbé Gueheneuc de Lano (dit Delano) contre un autre dans la même rue, d'environ 600 m² et comportant une grange aménageable. En 1937 ce terrain a été agrandi par l'achat d'une parcelle adjacente d'environ 400 m².

Auparavant, en 1924 avait été créée l'Union des catholiques de Noisy-le-Grand, laquelle va, surtout grâce à des kermesses, aménager la grange en salle de spectacle et y adosser une autre salle.

En 1971 la partie de terrain portant la salle de spectacle est expropriée pour la construction du boulevard Paul Pambrun. L'association décide alors de construire un nouveau bâtiment sur la partie restante, comportant, en plus des salles et locaux destinés aux activités de diverses associations paroissiales, un logement de gardien et un autre petit appartement, (ensemble appelé Carrefour de l'amitié).

Mais, dès 1968, l'association, dans la perspective de l'expropriation, avait édifié sur un autre terrain un peu plus haut dans la rue Gambetta, une salle dénommée André Varlet, qu'elle équipe pour y recevoir également des réunions festives. Après s'être transformée en 1962 en Association chrétienne d'éducation populaire de Noisy-le-Grand (ACEP), en vue de gérer une maison dans le Morvan pour y abriter une colonie de vacances paroissiale, elle deviendra en 1992 *l'Association catholique d'entraide paroissiale*, avec pour objectif principal l'entretien des locaux dont il vient d'être question.

3. Les chapelles des quartiers pavillonnaires

- **Aux Richardets**

La première chapelle à être élevée l'a été aux Richardets, ce qui n'est pas un hasard puisque ce quartier et ses environs, les Yvris, sont les plus éloignés du centre-ville.

En 1950 sous l'impulsion de l'abbé Delano et de l'abbé Dubois, vicaire, la paroisse fait construire une petite chapelle en pierre, dédiée à Sainte Thérèse de Lisieux, sur un terrain rue Gabriel Péri à l'angle de la rue de la Chapelle, chapelle inaugurée fin 1951. Cet édifice devait constituer une des deux nefs latérales d'un bâtiment plus vaste élevé ultérieurement. Ce lieu de culte sera desservi à partir de 1959 par le père Henri, un des religieux prémontrés[2] arrivés cette année-là pour s'occuper de la paroisse sous la direction du père Gildas.

En 1960 les pratiquants de ce lieu fondent *l'Association chrétienne des Richardets (ACR)* dans le but d'achever le bâtiment prévu. Mais devant le coût très élevé de cette construction en pierre, ils optent pour l'édification d'un bâtiment nouveau en bois sur les plans de l'architecte Xavier Arsène-Henry[3].

[2] Les prémontrés forment un ordre religieux dont la maison mère en France se trouve à l'Abbaye Saint Martin à Juaye-Mondaye dans le Calvados.

[3] En 1952 cet architecte avait conçu les plans du monastère franciscain la Clarté-Dieu à Orsay (Essonne) et, en 1960, ceux de la chapelle Saint-Luc à Montrouge (Hauts de Seine).

Cette chapelle, d'une capacité de 250 places assises, est inaugurée à l'automne 1965. Pour la financer l'ACR contracte un prêt qu'elle remboursera principalement avec les rentrées des kermesses. L'ancienne chapelle, quant à elle, sera transformée en salles à différents usages. D'autres salles, ainsi qu'un logement, seront construits sur le terrain. Tout cet ensemble de bâtiments est pris en charge par l'ACR, mais récemment la réfection du toit de la chapelle a été financée par les Chantiers du Cardinal.

La première chapelle des Richardets dans son état actuel

- **A la pointe de Gournay**

L'histoire est à peu près la même dans le quartier de la Pointe de Gournay. En 1954 le diocèse, sous l'impulsion des prêtres de l'époque, les abbés Grenard, curé, et Hazard, vicaire, avait acquis un terrain au 22 bis rue Rouget de l'Isle.

En 1955 les Compagnons d'Emmaüs y remontent une ancienne baraque de l'armée dont les éléments ont été rapportés des Vosges et ce, dans le fond du terrain, dans la perspective d'une chapelle ultérieure en dur sur le devant. Ils y apposent une croix et y ajoutent une cloche extérieure.

En 1959, à l'époque des pères prémontrés Donatien, chargé plus spécialement de ce lieu, et Gildas, les fidèles du quartier fondent *l'Association chrétienne de Noisy-Pointe (ACNP)* dans le but de construire une chapelle en dur.

Les travaux, sur les plans établis bénévolement par l'architecte noiséen Georges Jonchery, démarrent début 1968 et la chapelle, dédiée à **Notre-Dame de Lourdes**, d'une capacité de 150 places assises, est consacrée au printemps 1969. Son financement s'est fait par un emprunt auprès des fidèles, lequel a été remboursé, comme aux Richardets, principalement par les rentrées de kermesses. Par ailleurs le coût de construction de ce bâtiment a été réduit grâce au travail de bénévoles. L'ancienne chapelle, devenue salle de réunion, sera remplacée en 1973 par un bâtiment en dur pour le même usage. Celui-ci sera construit par les Chantiers du Cardinal, mais l'ACNP remboursera la moitié du coût à cette association par versements annuels[4]

[4] Toujours dans les années cinquante, plus précisément en 1957, l'Association ATD Quart-Monde sous l'impulsion de l'abbé Joseph Wresinski élève une chapelle dans ce qui fut le camp des sans-logis à l'est de la commune.

La chapelle en bois de la Pointe. Dessin

Notre-Dame de Lourdes

Contrairement à beaucoup d'églises anciennes, ces deux chapelles ne se situent pas sur des places ouvertes, mais plus modestement à l'intérieur de terrains clos. Elles ne présentent pas non plus de formes traditionnelles, en particulier par leur absence de clocher. Cela étant, chacune est équipée d'une petite cloche, sur le côté droit à Sainte Thérèse, en façade à Notre-Dame de Lourdes. Et la présence de grands crucifix ne laisse pas de doute sur leurs destinations.

4. Les lieux de culte des quartiers de la ville nouvelle

L'inclusion de Noisy dans la ville nouvelle a principalement eu comme conséquence la construction de deux quartiers d'immeubles, l'un au Mont-d'Est à la station RER du même nom, l'autre au Champy à la station RER Noisy-Champs.

Dès l'édification de ce dernier quartier dans les années soixante-dix, la paroisse, alors dirigée par le père prémontré Jean, et l'évêché ont pris contact avec EpaMarne pour édifier un centre paroissial.

- **Au Champy**

La construction du bâtiment de **Saint-Martin du Champy**, allée du bataillon Hildevert, en face de la Maison pour Tous, comporte principalement une grande salle modulable adaptée à différents usages. Ce bâtiment est en partie inséré dans un immeuble et fait partie de la copropriété en question (Les Hauts Roseaux), ce qui n'est pas sans en compliquer la gestion. Ce lieu, contrairement aux chapelles ci-dessus, n'a pas été payé par ses utilisateurs mais par les Chantiers du Cardinal, qui en a été le maître d'ouvrage. C'est que les choses avaient bien changé depuis les années soixante, époque où la pratique religieuse était encore élevée et où même des non pratiquants se sentaient concernés par l'édification d'une chapelle dans leur quartier. De plus, ce quartier du Champy, et ce sera également le cas au Mont-d'Est – Pavé-Neuf, avait une population plus modeste que celle des quartiers pavillonnaires et comportait beaucoup plus de non catholiques.

Au moment de son ouverture à l'automne 1982 la destination de ce centre n'était pas très évidente. Il s'agissait certes de pouvoir rassembler les chrétiens du quartier, faire le catéchisme,… mais sans nécessairement célébrer le culte régulièrement. Cela s'est donc traduit par un local sans cloche, contrairement aux précédents, et pas repérable comme lieu de culte, mais plutôt enfoui dans le quartier, un « levain dans la pâte », selon l'expression de l'Évangile, pourrait-on-dire. Mais très rapidement il s'est avéré qu'il y avait une demande pour une messe au moins dominicale, en particulier de la part de personnes venant du quartier du Bois de Grâce dans la commune voisine de Champs, pour lesquels ce lieu était bien plus facilement accessible que l'église de leur paroisse. On a donc procédé à quelques aménagements intérieurs pour faire de la salle principale, bien que peu adaptée à cela, car relativement basse de plafond et en forme de L, une chapelle de 200 places assises. Par la suite a été fixé un grand crucifix en façade, signe sans ambiguïté de la raison d'être du lieu. Cette chapelle est complétée par une autre salle et quelques autres petits locaux. L'entretien de ces espaces est pris en charge en partie par l'ACNP, laquelle s'est transformée pour l'occasion en Association chrétienne de Noisy-Pointe et du Champy.

Saint Martin du Champy

- **Au Mont d'Est**

La nécessité d'un lieu culte dans le quartier autour du Mont-d'Est s'est surtout fait sentir après l'extension de ce quartier au Pavé-Neuf dans les années quatre-vingt. À cette époque l'état d'esprit des catholiques et du clergé de Noisy avait changé : il n'était plus question d'édifier un simple local pour les catholiques mais une « vraie église ».

Le quartier étant pratiquement terminé il n'a pas été facile de trouver un emplacement pour cela. Finalement, avec l'accord d'EpaMarne, le diocèse a pu acquérir le terrain à l'angle nord-est de la place Georges Pompidou au Pavé-Neuf, sur lequel la Ville nouvelle avait fait édifier une pyramide monumentale. Après quelques hésitations, la paroisse alors dirigée par le père prémontré Bruno, a retenu le plan des architectes Yolande et Thaddée-François Nowak, lequel sera mis mis en œuvre par l'architecte André Schulz, le maître d'ouvrage étant à nouveau les Chantiers du Cardinal.

Les travaux démarrent en 1993, par la démolition de la pyramide, et l'ouverture du lieu se fait au printemps 1996. La paroisse est alors prise en charge par des prêtres diocésains, dont l'abbé Morisi, curé, les prémontrés ayant quitté Noisy en 1995. Cette église, dénommée **Saint Paul des Nations** en référence aux nombreuses origines des habitants de ce quartier, est très différente des chapelles précédentes, en particulier de celle du Champy. On a ici un monument donnant sur une place, visible

de loin par son clocher, lequel comporte trois cloches, avec un grand volume intérieur, du mobilier liturgique de qualité et des vitraux. Cette église peut accueillir près de 300 fidèles et même près de 450 avec l'ouverture de deux salles latérales. Le bâtiment comporte encore d'autres salles ainsi que deux petits logements. Contrairement aux cas précédents, il n'y a pas ici d'association formelle pour aider à l'entretien, mais la communauté du lieu organise diverses activités, principalement des concerts, dans cette intention.

Saint Paul des Nations

Pour finir

L'édification de ces lieux de culte, on pense plus particulièrement à la chapelle des Richardets loin du centre-ville, aurait pu conduire à la création d'une ou de plusieurs nouvelles paroisses, comme cela a été le cas dans d'autres villes de banlieue. S'il n'en a rien été, c'est très vraisemblablement du fait de la présence des pères prémontrés à l'époque de ces constructions. Bien que ces religieux se soient réparti la responsabilité des différents lieux de culte, il n'était pas question qu'ils se séparent, car ils formaient une communauté monastique, un prieuré : la paroisse est donc restée unique. Au-delà de cet aspect administratif des choses, pour résumer notre propos, l'Église catholique, comme la municipalité avec ses mairies de quartier, ou encore la Poste avec ses bureaux annexes, a dû s'adapter au vaste territoire de Noisy pour desservir le mieux possible ses fidèles. À cette différence près que, contrairement à ces institutions, elle ne disposait pas de budget pour cela mais a dû compter sur le dynamisme et la générosité de ses fidèles.

Alfred Dittgen et Anne Baffet

Ce petit historique des chapelles de Noisy a été réalisé à partir d'archives paroissiales et par appel à la mémoire de plusieurs paroissiens. Que ces derniers soient remerciés ici pour leur collaboration.

NLG Histoire

Bulletins déjà parus

Bulletin n° 1 Septembre 2012	M.-R. Deranger : *Du "camp de Noisy-le-Grand" à l'ensemble d'ATD-Quart Monde.* C. Durand-Coquard : *Avant la guerre de 1939 à Noisy-le-Grand.* B. Jouet : *À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres (1)* C. Coquard : *À Noisy-le-Grand en 1785, un mariage entre la finance, la magistrature et la diplomatie.*
Bulletin n° 2 Mars 2013 *Bulletin spécial école*	C. Jouët : *De la salle d'asile à l'école maternelle.* C. Durand-Coquard : *L'école à Noisy-le-Grand avant 1880 : repères.* C. Coquard : *Le groupe scolaire "du Centre" : 38 années de projets et de réalisations (1870-1908).* M. Cornec et B. Jouët : *Création de l'école du Richardet (1925-1937).* H. Teissèdre : *Le groupe scolaire de La Varenne (1929-1970) : une longue aventure et deux témoignages.*
Bulletin n° 3 Septembre 2013	F. Baffet : *Les limites territoriales de Noisy-le-Grand entre 1789 et 1958 : quelques histoires courtes.* J. Brouant : *Enseignement mutuel à Noisy-le-Grand.* C. Coquard : *Une affaire au Bois Saint-Martin... en 1822.* B. Jouet : *À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres (2).*
Bulletin n° 4 Mars 2014	F. Baffet : *Un domaine noiséen au 18e siècle :* « *l'ancêtre* » *de l'Ensemble Scolaire Cabrini.* M. Jouhanneau : *La rue de la République ne s'est pas toujours appelée ainsi...* C. Coquard : *Le centenaire d'une catastrophe aérienne à Noisy-le-Grand : 17 avril 1913.* C. Durand-Coquard et C. Coquard : *Dictionnaire historique des voies de Noisy-le-Grand : documents préparatoires.*
Bulletin n° 5 Septembre 2014 *Bulletin spécial 1e guerre mondiale*	C. Durand-Coquard : *Vie quotidienne à Noisy pendant la 1e guerre* G. Coquillard : *Quand mon grand-père, artisan à Noisy, participe à la guerre et en revient* A. Bourguignat : *Georges DUBOIS, un noiséen mort pour la France.* C. Coquard : *Deux innovations rurales sur le territoire de la commune* C. Bourguignat : *Le monument aux morts de Noisy* M.-R. Deranger : *Rues et voies portant un nom lié à la 1e guerre*
Bulletin n° 6 Mai 2015	M. Jouhanneau : *Le tramway à Noisy-le-Grand : l'installation 1890-1904.* C. Bourguignat : *Métiers anciens, métiers disparus des Noiséens.* C. Durand-Coquard : *Qui sont les habitants de la Grande Rue en 1936 ?* A. Bourguignat : *Noisy-le-Grand, du village agricole à la cité moderne 1890-1960.* C. Bourguignat : *L'agriculture et la guerre de 1914-1918 à Noisy-le-Grand* C. Coquard : *Des artisans de Noisy-le-Grand au début du XXe siècle : la dynastie Pascal*

Une approche nouvelle de l'histoire moderne de Noisy-le-Grand

Près de cent ans après l'édition du premier ouvrage sur *L'Histoire de Noisy-le-Grand* rédigé par Adrien Mentienne, l'intérêt des Noiséens était limité par l'absence d'une étude générale poursuivant dans le temps le travail entrepris. C'est le but que se sont fixé les deux auteurs, habitant la commune depuis plus d'un tiers de siècle et passionnés par leurs recherches historiques.

Ils ont suivi, en particulier grâce à un dépouillement systématique des *Registres des délibérations du conseil municipal*, le déroulement chronologique de la vie à Noisy-le-Grand sous les divers régimes qu'a connus la France depuis la Révolution française et jusqu'à l'aube de la V^{e} République.

Pour chacune des périodes considérées, ils ont choisi d'aborder un certain nombre de thèmes d'étude, sans prétendre à quelque exhaustivité que ce soit.

Le lecteur trouvera ainsi quelques-unes des principales étapes qui ont conduit le petit village briard de moins de 1 000 âmes jusqu'à la grande ville de banlieue de plus de 15 000 habitants à la fin de la IV^{e} République.

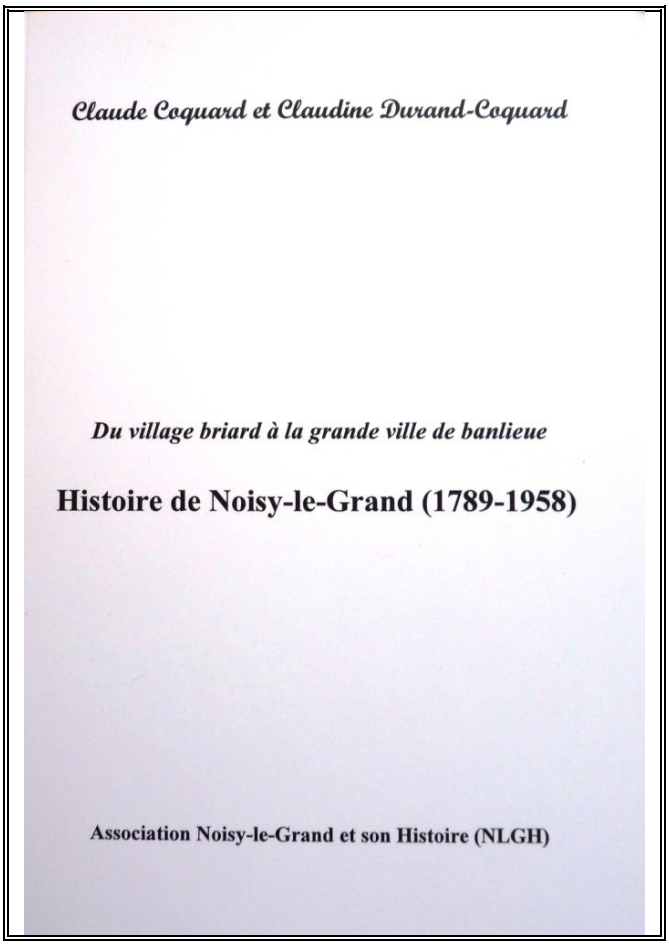

L'ouvrage est disponible, au prix de 18 €,

- à l'**Office de Tourisme et d'Animation de Noisy-le-Grand**,
1 route de Villiers (01 43 04 51 55)
Courriel : office.tourisme.nlg@orange.fr

- auprès des **membres de l'association**

- en s'adressant directement aux auteurs,
Claudine et Claude Coquard
90 rue de la Montgolfière
01 46 04 04 47
Courriel : claude.coquard@neuf.fr